



2021

DPEF

Déclaration de Performance
Extra-Financière



Partager l'eau, construire l'avenir





Depuis sa création, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP) agit en faveur d'une gestion solidaire et économe de la ressource en eau des territoires provençaux.

Ces enjeux sont aujourd'hui d'autant plus importants face aux effets du changement climatique qui accroît tout particulièrement les besoins agricoles et urbains, mais également la pression sur les ressources locales les plus fragiles.

En tant qu'entreprise publique et opérateur privé, nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres. Nous agissons pour un développement de nos activités en France et à l'international compatible avec les enjeux de transition climatique, écologique et numérique.

En affirmant la production d'énergies renouvelables en tant que quatrième métier, la Société s'est fixé l'objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Guidés par nos valeurs de « Proximité », « Professionnalisme » et « Développement responsable », nous entendons relever ces défis aux côtés de nos parties prenantes en apportant des solutions plus durables et responsables.

En mettant en avant nos actions et indicateurs au regard de nos principaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, ce présent rapport vous permet d'apprécier la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à l'œuvre au sein de la SCP.

Jean-Luc Ivaldi
Directeur Général

SOMMAIRE

I	LE MODÈLE D'AFFAIRES	4
1	LES QUATRE MÉTIERS	4
2	LES CLIENTS	5
3	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AUTOUR DE LA RSE	7
II	LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	10
1	L'APPROCHE PAR LES RISQUES	10
2	LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE	10
3	L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET ENJEUX RSE	10
4	LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX RSE	12
III	VOLET SOCIÉTAL	14
1	IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	14
2	PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES	17 18
3	INNOVATION ET TRANSFORMATION DIGITALE	27
4	CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES	32
IV	VOLET ENVIRONNEMENTAL	34
1	PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS	34
2	PRÉSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU	36
3	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	37
4	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	39
5	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	41
V	VOLET SOCIAL	46
1	PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES	47
2	ÉCOUTE DES SALARIÉS PAR UN DIALOGUE SOCIAL RICHE	49
3	VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN	50

I · LE MODÈLE D'AFFAIRES

La Société du Canal de Provence (SCP), Société de droit privé a été créée en 1957. La majorité de son capital est détenue par les collectivités publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son objet étant de contribuer au développement économique et à la mise en valeur de la région notamment par l'aménagement hydraulique.

Par voie de concession, la SCP construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence. La Société a ainsi pour objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés qui reviendront en 2038 à l'autorité concédante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le périmètre de la concession se déploie sur cinq départements : Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse.

1 · LES QUATRE MÉTIERS

La SCP est un outil au service du développement durable et solidaire des territoires de la région. La Société assure une **mission de service public** en desservant les territoires en eau brute ou potable et en garantissant :

- **l'apport d'eau** indispensable au développement des territoires,
- **la préservation** de sa qualité,
- **une desserte en eau** sécurisée et équitable pour tous les usages,
- **une action** auprès de chacun des acteurs, jusqu'au consommateur final, afin qu'ils participent à une gestion responsable et économe de l'eau dans le respect de l'environnement.

Au-delà de sa mission de service public de desserte en eau et de sécurisation de la Provence, la SCP propose également des **prestations de service** : elle accompagne ses clients dans les territoires ruraux, en répondant à leurs besoins de conseils et de matériels et en leur offrant un large éventail de prestations de service dans le domaine de l'eau.

Ces prestations comprennent également les services de 3 laboratoires : contrôles de la qualité de l'eau, essais géotechnique et bétons, tests et étalonnages de matériels hydrauliques.

La SCP réalise par ailleurs une large gamme de **prestations d'ingénierie**, en France et à l'international (références dans 40 pays) ; la SCP réalise des études ou la maîtrise d'œuvre de travaux pour ses clients en réponse notamment aux enjeux complexes du changement climatique.

Enfin en 2018, **la production d'énergies renouvelables** est devenue son quatrième métier, un enjeu majeur auquel la SCP contribue avec une stratégie de développement ambitieuse.

2 - LES CLIENTS

Compte tenu des 4 métiers de la Société, la diversité des clients est importante et a conduit à une organisation commerciale différente par clientèle avec des modalités adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles.

Service de l'eau

La clientèle est constituée par deux typologies distinctes :

o Les clients dits « Grands Comptes »

Les 80 clients dits « Grands comptes » sont constitués de collectivités territoriales, d'industriels et de golfs et leurs contrats reposent respectivement sur des usages urbains, industriels et d'arrosage. Le chiffre d'affaires en 2021 représente 56,7 millions d'euros, soit 60 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

o La clientèle rurale et périurbaine

La clientèle est composée de 47 794 clients, particuliers, petites entreprises, artisans et agriculteurs. Les contrats d'eaux répondent ainsi à des usages domestiques, d'arrosage, de protection d'incendie et d'irrigation agricole. Le chiffre d'affaires en 2021 représente 37,6 millions d'euros, soit 40 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

Activités de service

Conseils, ventes de matériels et prestations de services dans les domaines de l'irrigation agricole, l'arrosage des jardins et des espaces verts, et le traitement de l'eau brute pour les particuliers et les entreprises.

Les activités de service, tournées vers les territoires ruraux en région, concernent une clientèle diversifiée : agriculteurs, particuliers, entreprises artisanales et PME et de manière plus marginale, des collectivités rurales. Ces clients sont également clients du service de l'eau pour leur grande majorité.

Des Comptoirs du Matériel, espaces de vente entièrement dédiés à l'univers de l'eau, offrent un accueil personnalisé qui permet d'apporter du conseil et de diriger les clients vers les matériels ou les solutions adaptés.

En 2021, un chiffre d'affaires de 5,3 millions d'euros a été réalisé pour ces services d'irrigation, arrosage, vente aux comptoirs et traitement de l'eau.

Activités des laboratoires

Trois laboratoires, d'Analyse des eaux, de Géotechnique et Bétons, et de Mesures Hydrauliques, interviennent pour la concession et proposent également des offres originales avec des prestations de haut niveau à une clientèle diffuse.

Il s'agit de clients du service de l'eau pour le laboratoire d'analyse des eaux. Les deux autres laboratoires sont en relation avec des entreprises et des organismes publics.

Les activités des laboratoires représentent en 2021 un chiffre d'affaires de 921 800 euros.

Missions d'exploitation et de maintenance d'infrastructures hydrauliques

Enfin, la SCP gère un contrat d'affermage et assure des prestations d'exploitation et de maintenance pour des organismes privés ou publics. Cette activité en 2021 a réalisé un chiffre d'affaires de 814 864 euros.

Le chiffre d'affaires consolidé de ces activités de service a été de 7,036 millions d'euros en 2021.

Activités d'ingénierie

Les prospects de l'activité ingénierie sont identifiés en amont par les responsables de marchés ingénierie, ou par les délégués territoriaux en région. Dans la plupart des cas, il s'agit de réponses à des procédures d'appels d'offres françaises et internationales lancées par des organismes publics mais la Société a également quelques clients privés.

On dénombre dans cette activité, 150 clients en portefeuille, pour un chiffre d'affaires en 2021 de 6,478 millions d'euros.

Production d'énergies renouvelables

La totalité de la production d'énergies renouvelables s'élève à un chiffre d'affaires de 1,289 millions d'euros. Cette production est vendue à EDF dans le cadre de contrats avec obligation d'achat. Cela concerne :

Hydro-électricité :

- 14 microcentrales appartenant à la Concession régionale du canal de Provence dont 9 en production depuis le 1^{er} janvier 2021 et 5 dont la production a commencé courant 2021.
- 2 centrales exploitées en partenariat :
 - La microcentrale d'Eyguières réalisée dans le cadre du partenariat avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône,
 - La microcentrale du Largue en partenariat avec l'ASCM à Manosque, dans les Alpes de Haute-Provence.

Photovoltaïque :

- 2 sites de production situés à Rians dans le Var (Canal Sol) et à Manosque dans les Alpes de Haute-Provence.

LA SOCIÉTÉ OSHUN, PRESTATIONS DE SERVICE À L'INTERNATIONAL À IMPACT SOCIAL EN Afrique subsaharienne

Créée en 2017 par trois entreprises françaises, la SCP, UV Germe et Mios, la société OSHUN a été rejointe en 2018 par les fonds d'investissement Danone Communities et CAAP Création. Oshun porte un projet d'entrepreneuriat à impact social, elle a été développée par des ingénieurs et techniciens de la SCP, dans le cadre de son processus d'innovation.

Oshun offre un service de l'eau de qualité, filtrée et désinfectée, pour les zones rurales des pays en voie de développement, grâce à des systèmes innovants, tant en matière de traitement de l'eau, de connectivité ou de modèle économique. Il s'agit d'un projet social et inclusif qui impacte chaque jour environ 240 000 bénéficiaires y compris des écoliers et des patients de dispensaires. En 2020, la Société Oshun France et sa filiale sénégalaise ont réalisé un chiffre d'affaires de 582 451 euros.

Oshun a su s'adapter aux évolutions du marché du traitement d'eau au Sahel et articuler ses activités autour de quatre pôles principaux : une activité d'animation d'un réseau de kiosques à eau, une activité de clé en main en milieu rural, une activité à fort impact social en équipement d'écoles et de dispensaires, enfin, une activité de négoce de solutions de traitement d'eau innovantes.

En 2021, OSHUN s'est notamment investie dans un projet de FASEP financé par la DG Trésor, pour sécuriser l'alimentation en eau à Ouagadougou, et dans deux projets de coopération décentralisée au Burkina Faso et au Sénégal, en lien étroit avec l'agence de l'eau RMC et des partenaires néerlandais.

3 · LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AUTOUR DE LA RSE

Début 2022, la SCP a achevé l'élaboration de son nouveau projet d'entreprise dont l'échéance est fixée en 2027. Il comporte cinq axes stratégiques dont l'un d'eux porte sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Ce projet d'entreprise a été présenté au conseil d'administration en avril 2022 et cette stratégie RSE sera exposée dans le cadre de la DPEF 2022.

Les missions de la Société la conduisent naturellement vers des orientations fortement marquées par la RSE depuis son origine. Dans le cadre du déploiement de sa stratégie RSE, la SCP a souhaité intégrer des préoccupations sociétales, environnementales et sociales. Les orientations de sa stratégie sont regroupées autour des trois volets suivants :

- **Un volet Sociétal** en lien avec sa mission d'appui au développement des territoires et ses engagements vis-à-vis de ses parties prenantes :

Garantir le service de l'eau multi-usages dans le respect d'une qualité d'eau et assurer l'aménagement des territoires en accord avec ses parties prenantes,
Conforter sa politique d'ouverture à destination de l'ensemble de ses parties prenantes et de son environnement, en développant son rôle citoyen et en s'appuyant sur des partenariats,
Favoriser l'émergence de projets innovants et soutenir la transformation digitale,
Veiller à la conformité et maintenir son implication dans la lutte anti-corruption.

- **Un volet Environnemental** lié à l'adaptation de ses pratiques et la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement :

Adopter une démarche responsable dans le cadre de ses activités et de ses prestations d'ingénierie et de service, en matière de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique,
Contribuer aux économies d'eau et à la préservation de la ressource en eau en incitant à la sobriété et en proposant à cette fin, des solutions digitales innovantes,
S'engager dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Développer la production des énergies renouvelables en hydroélectricité et en photovoltaïque.

- **Un volet Social** en lien avec la politique des ressources humaines :

Préserver la Santé et la Sécurité des salariés et des entreprises sous-traitantes,
Construire un dialogue social riche,
Valoriser le capital humain par le développement des compétences, l'amélioration de la qualité de vie au travail, en s'appuyant sur l'égalité de traitement des collaborateurs et en favorisant la diversité des talents.



NOS RESSOURCES

NOS MISSIONS

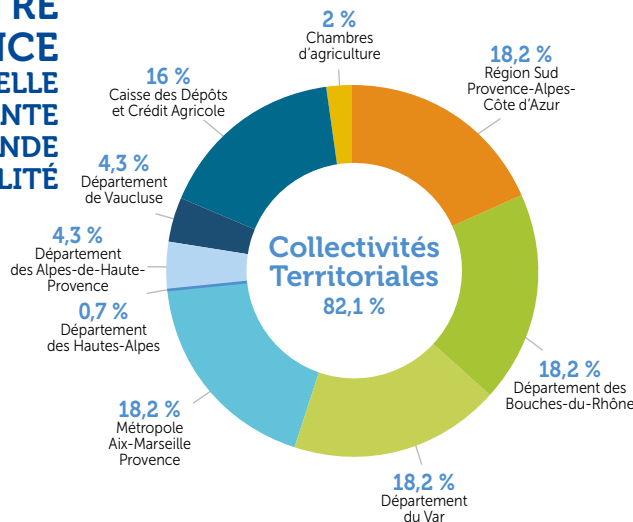
- Accompagner les territoires et ses acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et transitions multiples (climatique, numérique...).
- Œuvrer pour une gestion solidaire, innovante et économe de la ressource en eau pour s'assurer de sa disponibilité et de sa préservation.
- Concevoir et mettre en œuvre des solutions concrètes et durables dans le domaine de l'eau et de l'énergie.

NOS VALEURS

- Proximité
- Professionnalisme
- Développement Responsable

- Plus de **60 années** d'activité.
- 561 collaborateurs**.
- Une entreprise à **taille humaine** avec un modèle social ambitieux.
- 220 millions** de m³ mobilisés chaque année.
- 10 centres d'exploitation**, et 3 laboratoires en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Un **patrimoine hydraulique régional** de **2,7 milliards d'euros**.
- 14 microcentrales** hydroélectriques.
- 5 implantations** en outre-mer et à l'international.
- Partenaire actif** d'un écosystème d'acteurs variés et dynamiques sur l'ensemble des activités.
- Une **politique d'innovation** active en synergie avec notre écosystème.
- Une **production responsable** triplement certifiée dans le domaine de la qualité, de la santé et sécurité au travail et de l'environnement.

NOTRE GOUVERNANCE CONSENSUELLE GARANTE D'UNE GRANDE STABILITÉ



NOS 4 MÉTIERS



Une entreprise publique concessionnaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence, pour tous les usages.



Une société d'ingénierie en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes de l'eau, en France et à l'international :

- Barrages.
- Gestion Intégrée des Ressources en eau et bassins versants (GIRE).
- Énergies renouvelables.
- Protection et prévention contre les inondations.
- Infrastructures de transfert.
- Irrigation.
- Traitement des eaux.



Une société de service dans le domaine de l'eau, plus directement tournée vers les territoires ruraux régionaux :

- Exploitation/ Maintenance.
- Essais géotechniques.
- Qualité de l'eau (analyse et traitement de l'eau).
- Mesures hydrauliques.
- Irrigation à la parcelle et clé en main.
- Pilotage de l'irrigation.
- Conseil et vente de matériels d'arrosage, d'irrigation et traitement de l'eau.



Une société engagée dans la production d'énergies renouvelables
La SCP est un producteur d'énergies renouvelables en hydroélectricité et en photovoltaïque.

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Sociétal

- **50 000 clients** régionaux et plus de 500 clients dans 40 pays.
- **7,5/10 Satisfaction** globale du service de l'eau.
- **87 000 ha** de périmètres équipés à l'irrigation.
- En 2021, plus de **2 000 visiteurs** accueillis au Tholonet et **500 élèves** sensibilisés à la gestion économe de l'eau.
- **52,2 millions d'euros** annuels en investissement et en rénovation de réseaux.
- **26 projets** innovants en cours en 2020 avec **16 partenaires**.

Environnemental

- Rendement supérieur à **84 %** sur l'ouvrage de transport.
- **12,7 GWh** de production d'EnR en 2021.
- **762 tCO2e** évitées par la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

Social

- **19,9 h** de formation en moyenne par collaborateur en 2021 (26,8 h en 2019, réduction due à la crise sanitaire Covid).
- **78/100** index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- **93,7 %** taux de satisfaction des collaborateurs au poste de travail.

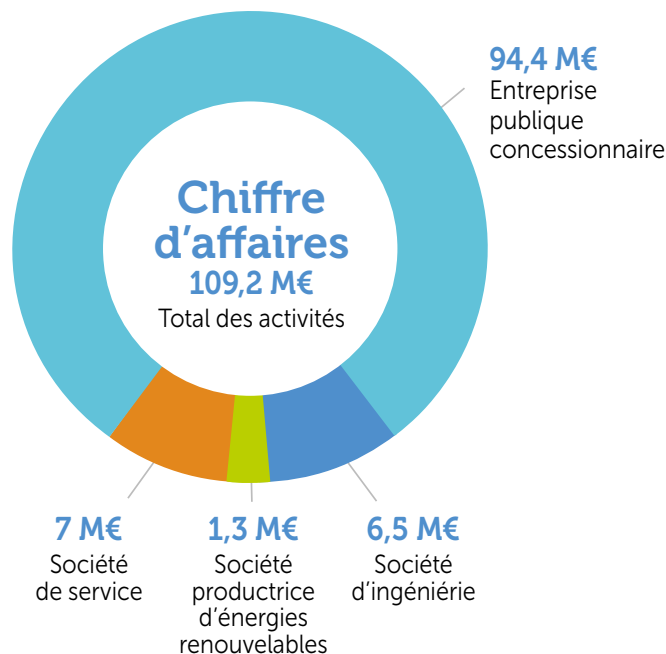
NOS PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

OSHUN et sa filiale OSHUN Sénégal, en partenariat avec UV Germe, Mios, Danone Communities et CAAP Création, opère notamment un service de l'eau en Afrique pour les zones rurales au travers de kiosques à eau connectés.

GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

En région, deux microcentrales exploitées en partenariat :

- **GIE Centrale hydroélectrique Eyguières** avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône,
- **GIE Énergies Canal de Manosque** avec l'ASCM à Manosque, dans les Alpes de Haute-Provence.



NOS PERSPECTIVES DE CROISSANCE

- **Aménagements** et extensions de réseaux pour la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau des métropoles et l'irrigation agricole : 620 M€ jusqu'en 2038, 250 M€ sur la période 2022-2027 dont 70 % pour l'agriculture.
- **Rénovation du patrimoine** : 150 M€ par période de 5 années.
- **Développement de la production des énergies renouvelables** (hydroélectricité et solaire), objectif de production d'EnR de 65 GWh / an d'ici 2027.
- **Innovation** (irrigation connectée, détection de fuites par drone, conception 3D des ouvrages, réseaux d'eau intelligents, photovoltaïque flottant, ...).

NOS DEUX FILIALES

- **SCP Énergies Renouvelables et Développement Territorial** et nos participations significatives :
 - **Agriteos en partenariat avec la société Ombrea**, propose un système d'ombrières intelligentes et l'expertise SCP eau - énergie - irrigation connectée au service des agriculteurs pour atténuer les effets du changement climatique.
 - **Société centrale photovoltaïque du Vallon Dol en partenariat avec EDF Renouvelables France**, porte le projet de production d'énergies renouvelables à partir de panneaux photovoltaïques flottants sur une réserve d'eau en béton, sans impact sur la qualité de l'eau et l'environnement.
- **SCP Développement international** : valoriser nos projets à l'international.

II · LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ

L'analyse de la matérialité permet d'identifier les enjeux RSE majeurs de la SCP. Elle est représentée par une matrice, qui prend en compte à la fois les attentes des parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires, salariés...) mais également la prise en compte de ces enjeux par le comité de direction de l'entreprise. La mise en corrélation de ces deux axes permet d'identifier les enjeux prioritaires de l'entreprise en matière de RSE et d'ajuster la stratégie de la Société.

1 · L'APPROCHE PAR LES RISQUES

Depuis de nombreuses années, la SCP a privilégié cette approche afin de déterminer les facteurs susceptibles de limiter ses performances. Dans le cadre des activités de la mission Audit interne, de la fonction QSE-RSE et des missions juridiques, des analyses de risques sont effectuées et régulièrement actualisées.

Par ailleurs, les projets d'une certaine envergure bénéficient d'une analyse de risque spécifique afin d'anticiper les éventuelles problématiques pouvant les affecter, et envisager les solutions qui leur permettront d'en avoir une bonne maîtrise.

2 · LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE

Depuis plus de vingt ans, la SCP s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité de service, de sa performance environnementale, enfin dans celle de la Santé et Sécurité au Travail et celle de ses entreprises sous-traitantes (certifications obtenues : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001).

En 2019, la Société a souhaité qu'apparaisse plus clairement dans sa politique, la prise en compte de l'ensemble de ses responsabilités sociétales. Un « Système de Management de la Production Responsable » a ainsi remplacé le Système de management de la « Qualité Sécurité Environnement » (QSE), englobant ainsi tous les engagements de la SCP en matière de QSE et de développement durable (RSE).

3 · L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET ENJEUX RSE

Pour identifier ses risques et enjeux RSE, la SCP s'est principalement appuyée sur les thématiques RSE, citées dans le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, relatives à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises. Finalement, 17 enjeux sont classés en trois familles : sociétal et environnemental et social.

Tableau des risques associés aux 17 enjeux

VOLET SOCIÉTAL

Risques	Enjeux
Perte de confiance des actionnaires, risque de perte du contrat de concessionnaire au terme de la concession, stagnation de l'activité	Implication dans le développement territorial
Choix de solutions concurrentes, perte de marchés et de clients sur les activités concurrentielles, remise en cause de la stratégie, frein au développement, insatisfaction clients et parties prenantes	Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
Image et réputation détériorées, perte de reconnaissance	Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
Retard technologique sur l'offre de service/biens sur le marché, manque de compétitivité, perte de parts de marché et de rentabilité	Innovation et transformation digitale
Augmentation des coûts, développement environnemental et sociétal à long terme, réputation et image	Achats responsables
Risques sanitaires, insatisfaction client, actes de malveillance, terrorisme, image et réputation	Qualité de l'eau
Image, réputation, impact financier/pénal, perte de confiance des parties prenantes	Conformité et éthique des affaires

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Image environnementale dégradée, détérioration de l'environnement, impact financier/pénal	Prévention des risques environnementaux et pollutions
Image environnementale dégradée, mauvaise gestion et gaspillage de la ressource, perte de confiance et risque de perte du contrat de concession	Préservation et gestion durable de la ressource en eau
Réchauffement climatique, réputation, impact environnemental dégradé	Réduction des émissions des gaz à effet de serre
Réchauffement climatique, réputation, impact environnemental dégradé	Production d'énergies renouvelables
Détérioration de l'environnement, gaspillage, réputation et image	Economie circulaire

VOLET SOCIAL

Dégradation de la santé et du bien-être des salariés, accidents absences maladie, impact financier/pénal, détérioration de la motivation et risque de réputation	Préservation de la Santé et de la Sécurité des Salariés et celle de ses entreprises sous-traitantes
Démotivation des salariés, conflits sociaux, dégradation de l'image	Ecoute des salariés par un dialogue social riche
Perte de compétences, perte de connaissances, démotivation des salariés et départ des talents	Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
Démotivation des salariés, absentéisme, turn over, départ des talents, difficulté dans le recrutement	Qualité de vie et bien être des salariés
Démotivation, perte d'implication des salariés, sentiment d'injustice, réputation et image	Diversité et égalité de traitement

4 · LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX RSE

Fin 2019, la SCP avait lancé une enquête auprès de ses parties prenantes, internes et externes, pour mieux cerner leurs attentes autour des actions de RSE conduites par la Société. Cette enquête avait pour objectif d'identifier les enjeux considérés comme les plus importants et si ceux-ci étaient suffisamment ou insuffisamment pris en compte par la Société.

Le choix de réaliser une matrice de matérialité était, par conséquent, apparu comme étant d'autant plus pertinent. Ainsi en 2019, les enjeux de la matrice de matérialité avaient été validés par le Comité de Direction (CODIR). Par ailleurs, pour établir l'axe des abscisses de cette matrice, les directions de la Société avaient également évalué, au regard desdits enjeux, leurs attentes sur la performance opérationnelle de la Société.

Quant à l'axe des ordonnées, les parties prenantes, internes et externes, s'étaient prononcées à l'occasion de cette enquête.

Fin 2021, il a semblé nécessaire, compte tenu de la crise de la Covid notamment, de réinterroger les membres du CODIR sur l'appréciation des risques de la Société et des enjeux qui en découlaient. Il est à noter que l'impact de la crise sanitaire a bien été appréhendé et pris en compte. Cette crise ne justifiait pas de modifier les enjeux et risques présentés page 10. Le maintien de ces mêmes enjeux a été ainsi confirmé par les membres du CODIR.

L'étape suivante a consisté à soumettre au Comité de Direction, un questionnaire, établi en interne, identique par son contenu à celui de 2019 : il s'agissait donc d'une part, de classer les enjeux par ordre d'importance et de déterminer, d'autre part, si ces mêmes enjeux étaient suffisamment ou insuffisamment pris en compte par la Société.

Les résultats de cette consultation se sont concrétisés dans la matrice de matérialité qui suit.

15 enjeux sont situés dans le demi-cercle gris de la matrice de matérialité et sont considérés comme convergents par la SCP et ses parties prenantes, et de nature par conséquent à être retenus dans la stratégie RSE.

2 enjeux supplémentaires soit 17 enjeux ; « Innovation et transformation digitale » et « Engagements socio-économiques, culturels et citoyens », bien que situés hors de ce cercle, ont été maintenus en tant qu'enjeux principaux. Dans la mesure où ils sont considérés comme structurants dans la stratégie de la SCP ils doivent à ce titre, figurer dans ses orientations stratégiques.

Les « Achats responsables » et son indicateur associé « Total des achats facturés au 31 décembre de 2019 à 2021 » sont à ce jour fusionnés avec l'enjeu « Implication dans le développement territorial ». À noter que les enjeux « qualité de vie au travail » et « diversité et l'égalité de traitement » sont intégrés à la valorisation du capital humain. Au total, les enjeux prioritaires sont ainsi au nombre de 14.

Volet sociétal

- Implication dans le développement territorial
- Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
- Qualité de l'eau
- Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
- Innovation et transformation digitale
- Conformité et éthique des affaires

Volet environnemental

- Prévention des risques environnementaux et pollutions
- Préservation et gestion durable de la ressource en eau
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Production d'énergies renouvelables
- Economie circulaire

Volet social

- Préservation de la santé et de la sécurité des salariés
- Ecoute des salariés par un dialogue social riche
- Valorisation du capital humain (incluant la qualité de vie au travail et la diversité et l'égalité de traitement).

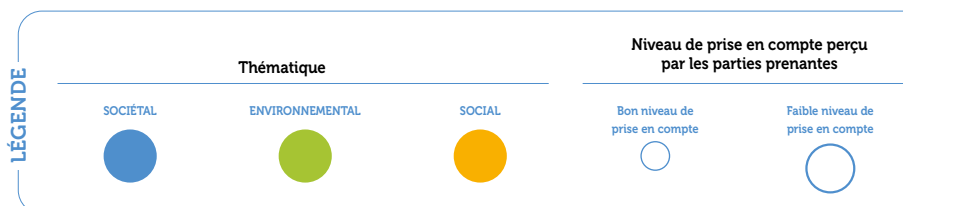
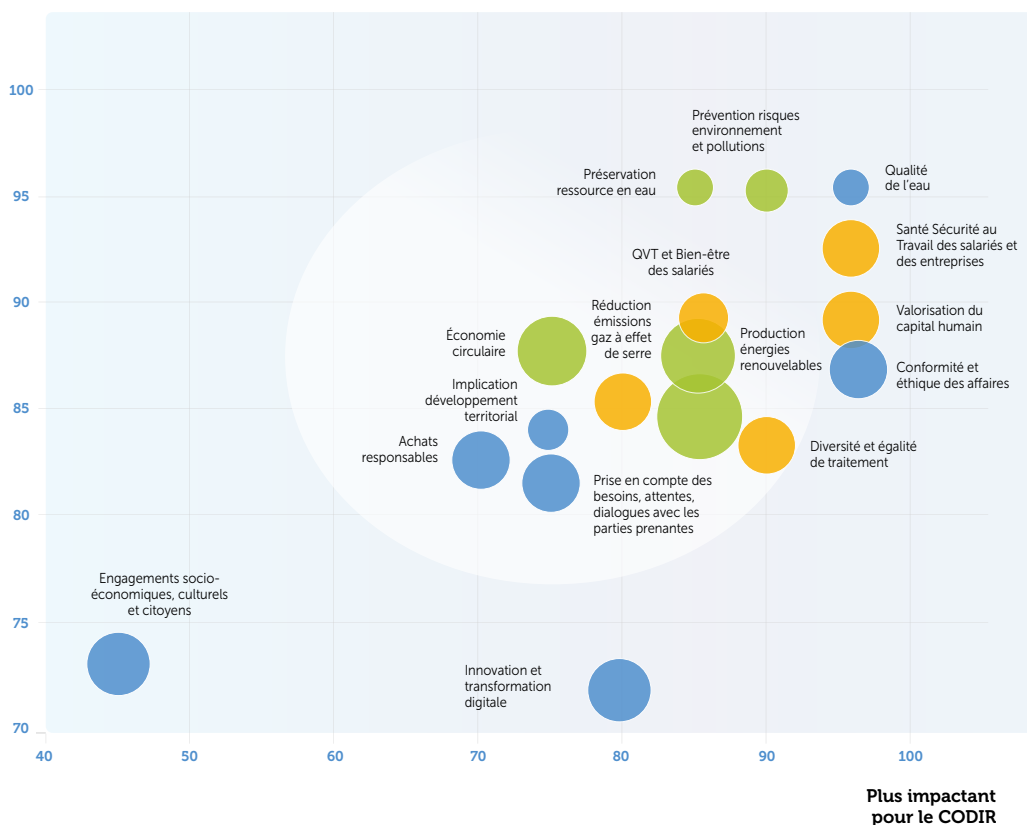
Le Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière comprend les activités de la SCP, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et celles de sa filiale française OSHUN. L'ensemble des collaborateurs qui dépendent de ces structures est ainsi pris en compte dans les politiques et actions de la Société et dans les indicateurs chiffrés.

Par ailleurs, il convient de souligner que les indicateurs clés qui sont mentionnés dans les tableaux figurant dans la DPEF sont calculés et suivis sur l'année civile. À l'exclusion de l'indicateur « Taux de rendement » qui est calculé sur une année glissante du 01/10/N-1 au 30/09/N.

Par ailleurs, les 4 thématiques suivantes ne sont pas significatives au regard des activités de la SCP et ne sont pas à mentionner dans la DPEF : gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable.

LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Plus important pour les parties prenantes %



III · VOLET SOCIÉTAL

1 · IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A · Politique

Dans le cadre de sa mission, il revient à la Société du Canal de Provence d'assurer sur le long terme, l'aménagement des territoires et le maintien au nominal des performances des infrastructures hydrauliques concédées jusqu'en 2038, terme du délai de concession

Pour ce faire, deux programmes sont mis en œuvre :

- **le programme d'investissement**, qui déploie les orientations du Plan d'Aménagement et d'Investissement (PAI) sur l'ensemble du territoire concédé jusqu'à la fin de la concession, lequel représente un investissement global de 620 millions d'euros. Ce PAI est mis en œuvre en Programmes Opérationnels d'Investissement (POI) par périodes de trois ans, sur lesquels les plans de financement sont contractualisés.
- **le programme de rénovation**, articulé en plans quinquennaux de 150 millions d'euros chacun, financés par les reprises de provisions prévues dans le contrat de concession.

La mission de la Société est par ailleurs encadrée par un contrat d'objectifs, établi avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui porte sur la période 2021-2027. Ce contrat d'objectifs précise les grands enjeux en lien avec la politique régionale de la gestion de l'eau et de la biodiversité :

- **anticipation** du changement climatique et la préservation de la ressource,
- **poursuite** de l'aménagement hydraulique avec une répartition équitable de l'investissement entre les territoires régionaux et l'accompagnement de la transition dans le domaine agricole pour préserver le potentiel économique de production,
- **protection** et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité.

Le programme d'investissement de la Société du Canal de Provence vise en premier lieu la desserte en eau des territoires ruraux : 70 % du programme d'investissement porte sur la création de réseaux hydroagricoles dans le Vaucluse, sur le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence et dans le Var.

L'irrigation doit évoluer, prioritairement dans les bassins en tension vers une irrigation « de résilience », qui se caractérise par trois composantes :

- être plus économe en eau, en étant centrée sur la sécurisation de la production agricole et en contribuant ainsi à une plus grande résilience de l'agriculture,
- s'accompagner d'une évolution des assolements et des pratiques culturales pour rendre plus efficaces les apports réduits en eau,
- viser une conduite des cultures non pas à l'objectif maximum de production mais vers un optimum faisant converger rentabilité agricole et économie de la ressource en eau.

B - Actions 2021

Les réalisations de cette année concernant les aménagements couvrent pour l'essentiel, les trois territoires suivants :

- 1. Dans le Vaucluse**, un programme de développement des réseaux agricoles sur le Luberon et le Calavon, conçu en 2015 lors du rattachement de ces territoires à la concession régionale, s'élève à plus de 40 millions d'euros sur 10 ans. Il est mis en œuvre depuis cette date, avec un objectif d'augmentation des périmètres agricoles équipés à l'irrigation de 3 500 ha.
- 2. A l'échelle du Plateau de Valensole**, plus de 6 000 ha de lavandins sont actuellement cultivés. L'accès à l'eau est un critère déterminant pour sécuriser, développer et diversifier les productions agricoles et donc favoriser le développement économique et l'emploi sur ce territoire (près de 265 exploitations agricoles et la coopérative collectrice d'huile essentielle de lavandin la plus importante au monde fédère 200 agriculteurs).
- 3. Enfin dans le Var**, un consensus se dessine actuellement sur l'intérêt de l'irrigation de la vigne, pour garantir non seulement la régularité des volumes de production mais également la qualité du vin. Depuis 2017, les restrictions à l'irrigation de la vigne pour la production de vins à appellation d'origine contrôlée, ont été allégées par décret, en faisant notamment référence au risque que peut faire peser le stress hydrique sur la qualité de la production viticole.

La SCP est ainsi confrontée dans le Var à un nouveau défi : celui d'aménager à l'irrigation, dans des délais relativement courts, des territoires agricoles entiers (de l'ordre de 20 000 ha), jamais intégrés dans ses schémas directeurs, la vigne en étant la culture dominante.

L'objectif est de pouvoir satisfaire le plus grand nombre en évitant une saturation des réseaux trop rapidement. En pratique, cela revient à imposer indirectement aux viticulteurs des pratiques d'irrigation localisée de type « goutte à goutte ».

- 4.** En outre, le développement des aménagements de la concession suppose très naturellement que les parties prenantes dans les territoires puissent partager avec la Société, sur les différents aspects d'un projet. De nouvelles pratiques ont été ainsi mises en œuvre pour favoriser un dialogue de qualité.

En 2021, **un projet innovant RAPSODI** « Repenser les approches sociales pour le déploiement de l'irrigation » a été engagé afin que les collaborateurs de la Société puissent bénéficier de nouvelles compétences dans le domaine de la concertation voire de la co-construction. L'objectif est d'enrichir le dialogue avec les territoires et faire progresser la culture d'entreprise avec ses diverses parties prenantes.

La SCP a choisi de s'améliorer dans la mise en œuvre de méthodes participatives pour l'accompagnement de projets territoriaux, dans le cadre de la concession notamment.

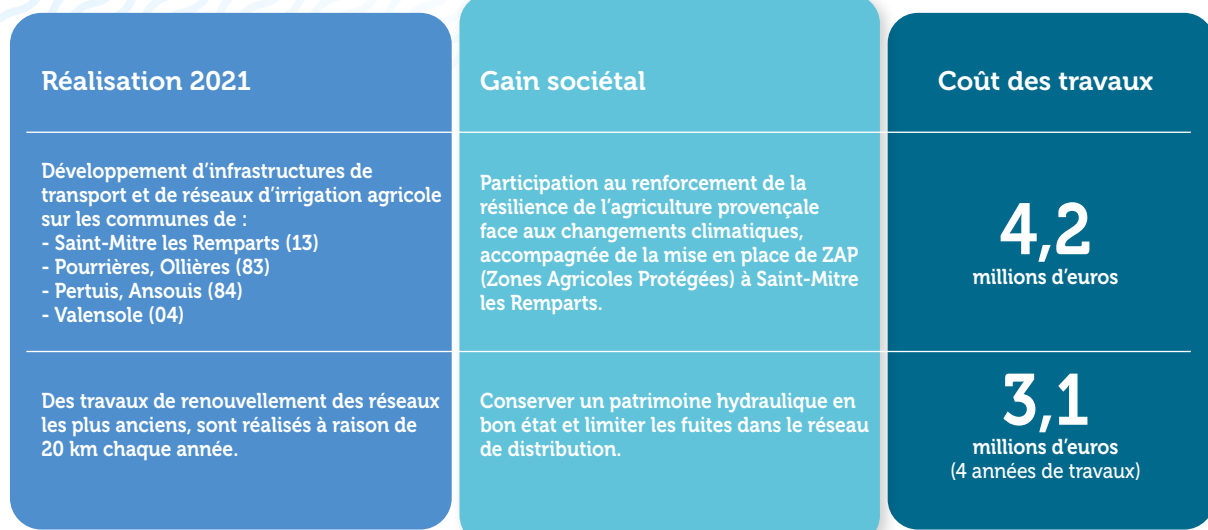
L'Unité Mixte de Recherche Gestion de l'eau (UMR G-EAU) de Montpellier, et notamment les équipes de l'INRAE accompagnent la SCP dans ce domaine.

Concernant les actions conduites dans le cadre des programmes d'investissement et de rénovation, le montant de dépenses totalisé pour l'année 2021 est de 52,2 millions d'euros. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- 27 millions d'euros d'investissement,
- 25,2 millions d'euros en dépenses de rénovation.

Pour mieux appréhender l'importance des investissements dans le domaine des travaux neufs et de la rénovation, quelques opérations significatives réalisées en 2021, sont décrites ci-après :

PRINCIPALES OPÉRATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021



Par ailleurs, il est notable que ces programmes d'investissement et de rénovation sont de nature à fournir une activité importante :

- o aux entreprises sous-traitantes, notamment de la région, dans le cadre d'appels d'offres. En revanche, même si le recours aux entreprises de travaux publics est très important, et les montants de travaux en attestent, la SCP n'est toutefois pas en mesure d'apprécier l'impact de son activité sur la création d'emploi territorial indirect,
- o aux fournisseurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au-delà des achats de travaux, il convient de souligner que les achats de fournitures et services s'effectuent majoritairement dans cette même région. Une analyse des comptes fournisseurs a permis d'établir, pour les années 2019-2021, la décomposition des achats tels qu'ils figurent dans le tableau suivant.

TOTAL DES ACHATS FACTURÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 À 2021

Catégories d'achats en millions d'euros à la SCP	2019	2020	2021
Achats de fournitures et services	14,38	9,25	9,35
Achats de travaux (investissement, rénovation)	24,06	26,67	32,52
Total achats en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,44	35,92	41,87
Total des achats annuels	73,63	65,29	71,8

Commentaires : les impôts et les taxes sont exclus de calcul de l'indicateur.

Le total des achats annuels en région PACA est calculé en ne considérant que les fournisseurs directs de 1^{er} rang sans tenir compte des fournisseurs de 2nd rang.

En 2021, cette analyse des comptes fournisseurs permet de mettre en évidence que 58 % des achats (biens, services, travaux) sont effectués avec des fournisseurs implantés dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tandis que 55 % des achats l'étaient en 2020. Ces chiffres confirment l'implication de la SCP dans le développement des activités territoriales et, par un effet multiplicateur, les impacts sur l'économie locale.

Il est également intéressant de relever que la SCP a recruté pour l'ensemble de ses activités, 31 personnes en CDI, créant ainsi, comme chaque année, de l'emploi territorial direct.

C · Indicateurs 2019-2021

Un examen des comptes fournisseurs a permis d'établir, pour l'année 2019-2021, le tableau suivant :

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Taux de respect du programme d'investissement	89 % de 32,9 M€	94 % de 32,9 M€	82 % de 32,9 M€	250 M€	88% de réalisation des programmes en moyenne sur les 3 années
Taux de respect du programme de rénovation	99% de 35,3 M€	74% de 30,6 M€	83% de 30,3 M€	Plan quinquennal de 150 M€	85% de réalisation des programmes en moyenne sur les 3 années
Nombre total de recrutement en CDI	46	37	31	n/a	Les embauches en CDI témoignent de la forte dynamique en matière de recrutement chaque année.

INDICATEURS

2 · PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes de la SCP regroupent l'ensemble des acteurs qui ont un intérêt dans ses propres activités et peuvent :

- participer à sa vie économique (actionnaires, clients, fournisseurs, institutionnels, salariés...),
- influencer son comportement en interne et en externe (syndicats, CSE, associations, média...),
- être concernées, directement ou indirectement, par ses activités (clients, collectivités locales, État, bailleurs de fonds internationaux...).



Les clients

A - Politique

Du fait de la multiplicité des activités, les clients relèvent de typologies très variées : collectivités territoriales, particuliers, agriculteurs, industriels, PME-TPE, administrations étrangères...Une même ambition anime la politique clientèle conduite par la Société pour l'ensemble de ses métiers, une très forte culture de l'écoute client.

La satisfaction et la performance de notre relation client sont les deux enjeux majeurs qui guident la politique « client » conduite par la Société.

C'est dans cet esprit que la Société poursuit donc son dispositif d'écoute client afin de recueillir les retours de sa clientèle dont les besoins et attentes évoluent sans cesse (rapidité de la prise en charge, digitalisation, etc.).

Pour y répondre, l'offre de service et l'accompagnement évoluent donc en permanence. La notion de performance guide également cette politique. C'est pourquoi, la Société s'intéresse à l'ensemble des processus, lesquels sont repensés régulièrement afin de mettre en évidence et remédier aux « irritants » et s'assurer ainsi d'une amélioration continue de la qualité de ses services.

B - Actions 2021

Dans son approche vis-à-vis de ses 47 794 clients du service de l'eau, et depuis quelques années, la SCP a souhaité moderniser sa relation client.

En 2021, dans un contexte sanitaire toujours difficile, de nombreuses actions relatives aux clients ont été menées. Afin de maintenir une relation client de qualité, la Société doit s'appliquer à trouver le bon équilibre entre les fonctions digitales, les services que peuvent offrir l'agence en ligne et le maintien de la relation de proximité. La relation humaine est indispensable et la Société reste vigilante, ayant toujours été très attentive à cette démarche et faisant le constat que les clients y sont également très sensibles.

Cette dynamique prévaut dans l'orientation des actions menées :

- le renforcement du guichet unique a pour socle, l'homogénéisation des compétences au sein du Centre Service Clients.
- la consolidation de la qualité du service client, il a été entrepris de centraliser l'ensemble des interactions client, sur les différentes thématiques contractuelles, techniques, commerciales, financières,...et sur un périmètre de canaux élargi (téléphone, mails, espaces digitaux, ...).
- la priorisation de la prise en charge et du traitement des demandes client a été organisée pour permettre à des chargé(e)s de relation client, établi(e)s sur le même périmètre géographique, de pouvoir y répondre. Cette organisation renforce la proximité avec les clients et permet d'apporter des réponses personnalisées à chacun d'entre eux.
- la simplification et l'optimisation des processus pour faciliter la vie du client et gagner en performance interne. La conception du processus de souscription a été ainsi réexaminée dans le cadre de la démarche « parcours client », plusieurs actions ont été ainsi mises en place.

Deux indicateurs permettent de suivre la relation client, via l'activité du Centre Service Clients, dans le cadre du Système de Management de la Production Responsable : le taux de réclamations et l'indicateur de satisfaction globale du service de l'eau.

C - Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Nombre de réclamations écrites / nombre de clients en %. ¹	2,00 % 94 / 47009 *1000	2,47 % 117 / 47 343 *1000	1,55 % 74 / 47 794 *1000	< 2 %	L'année 2021 est marquée par un tournant dans le nombre de réclamations. Le taux a en effet fortement baissé. Le fonctionnement en guichet unique peut sans doute l'expliquer : - rapprochement des aspects contractuels et techniques de leur socle commun de compétences, - chaque Chargé de la Relation Client doit faire preuve de réactivité dans le traitement des demandes évitant ainsi de générer une réclamation (diminution de 10% sur les réclamations techniques et de 30% sur les réclamations relation clients).
Satisfaction globale du service de l'eau. ²	7,6 / 10	7,5 / 10	7,5 / 10	7,5 / 10	La SCP maintient la satisfaction globale du service de l'eau 2021. On dénombre plus de 900 clients interrogés dont les grands comptes (métropoles, industriels, golfs, collectivités) qui n'avaient pas été interrogés depuis 2014.

Indicateur¹ La définition de l'indicateur a évolué en 2021 ; les mails, les courriers, les réclamations via les réseaux sociaux et les appels téléphoniques sont tous comptabilisés, sous les deux conditions suivantes : une réponse écrite doit être adressée au client et un dossier doit être ouvert dans la mesure où un traitement particulier est à effectuer. Une simple communication n'est pas prise en compte.
Indicateur² Il s'agit de la moyenne de trois enquêtes client : baromètre grands comptes (réalisé 2021), baromètre clientèle rurale et périurbaine (réalisé en 2020) et enquête pour les nouveaux clients (réalisée en 2021).

INDICATEURS

La qualité de l'eau

A - Politique

L'enjeu sur la « qualité de l'eau » fait partie intégrante des aspects sociétaux dans la mesure où il participe des composantes majeures de la « satisfaction client ». Depuis la ressource en eau brute (Cf. la préservation et gestion durable de la ressource en eau, page 34), la surveillance de la qualité de l'eau est présente aux différentes étapes du processus. Du transport de l'eau, à sa production, puis à sa distribution, des contrôles sanitaires constants et réguliers sont mis en œuvre et suivis grâce au laboratoire d'analyse des eaux de la SCP.

Trois composantes stratégiques et un partenariat privilégié initié en 2008, avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), contribuent à assurer la qualité d'eau :

- un premier axe réglementaire qui concerne les périmètres de protection et la qualité de l'eau brute,
- un second qui porte sur la démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages,
- un troisième qui relève des mesures de surveillance de la qualité de l'eau brute, traitée et potable,
- un partenariat privilégié sur la ressource Verdon avec le PNRV.

Les périmètres de protection

Les périmètres de protection permettent de garantir une qualité d'eau brute et d'éviter ainsi les risques de pollution dus à d'éventuelles activités. Cette démarche est toujours en cours et concernent l'ensemble des ouvrages du canal de Provence (Bouches-du-Rhône et Var). Parallèlement, la SCP a engagé une étude et des travaux pour renforcer le suivi en continu de la qualité de l'eau brute dans ses ouvrages de transport.

La démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages

Face à de nouvelles menaces telles que les actes de malveillance et le terrorisme, la Société a été amenée à revoir la conception de ses ouvrages et à renforcer la protection des ouvrages existants. Par ailleurs, la SCP déploie des procédures organisationnelles de sûreté permettant d'agir en toute sécurité pour le personnel en lien avec les services de secours et d'ordre de la sécurité publique.

Depuis 2016, la SCP s'est ainsi engagée à renforcer la sûreté de ses ouvrages et à prévenir les risques sanitaires intégrant le risque de malveillance et non plus seulement le risque technologique.

Les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

Antérieurement à la démarche de mise en place des périmètres de protection et aux prescriptions de surveillance de la qualité d'eau, recommandées par des hydrogéologues agréés, la SCP avait déjà amorcé une étude visant à renforcer son réseau de surveillance continue de la qualité de l'eau brute sur l'ensemble de son périmètre d'exploitation.

Un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Régional du Verdon

La ressource en eau, mobilisée sur le Verdon est de très grande qualité, ce qui permet d'effectuer des traitements de potabilisation relativement simples et peu coûteux. Les collectivités bénéficiant de cette ressource ont donc un intérêt manifeste à la préservation de cette qualité.

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), porteur du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et du Contrat de rivière, souhaite répondre positivement aux objectifs du SAGE, et en particulier celui concernant la garantie de qualité d'eau.

Dans ce contexte, la SCP et le PNRV ont noué un partenariat privilégié et signé en 2008, une première convention de partenariat pour une durée de six ans. Au cours de la période 2008-2014, 15 stations d'épuration et 7 sites de toilettes sèches ont été réalisés, pour un montant total de l'ordre de 1,9 M€.

Sur la période 2015-2020, le soutien de la SCP s'est concrétisé par la réalisation de 9 stations d'épuration, pour un montant total d'environ 1,4 M€, à un rythme financier de 350 000 € par an.

La SCP a également fait bénéficier le territoire de 86 journées d'expertise sur ces deux périodes dans le cadre du fond d'aide au conseil. Les collectivités bénéficiaires apprécient particulièrement les efforts de la SCP quant à l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon.

La SCP et le PNRV travaillent ainsi afin de répondre à un objectif de solidarité dite aval-amont. Le partenariat a depuis l'origine les trois ambitions suivantes :

- gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau,
- préserver la qualité des eaux du Verdon,
- accompagner le développement durable du territoire du Parc.

La volonté de partenariat a été réaffirmée par une nouvelle convention de six ans portant sur la période 2021-2026.

B · Actions 2021

○ Actions sur les périmètres de protection

Suite à l'achèvement du volet foncier du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP), une estimation du risque d'indemnisation financière a été réalisée en tenant compte des préjudices que les propriétaires concernés pouvaient subir par l'application de certaines interdictions et restrictions d'activités ou travaux.

Une demande de révision des avis d'hydrogéologues agréés a été faite auprès de l'ARS PACA afin de réduire le risque de contentieux et le risque d'indemnisation sans pour autant dégrader les dispositions de protection des ouvrages du canal de Provence et la qualité d'eau.

La SCP a finalement obtenu des avis révisés, en fin d'année 2021, donnant en grande partie satisfaction, en obtenant notamment l'autorisation de développer des dispositifs de production d'énergie renouvelable sur les Périmètres de Protection Rapprochée. Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) intégrant certaines adaptations réglementaires a été remis aux services de l'ARS fin mars 2022 en vue d'une enquête publique à ouvrir en fin d'année 2022.

○ Actions en lien avec la démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages

Les travaux suivants ont été réalisés :

Installation de 243 contrôles d'accès et de nouveaux équipements pour mieux protéger les ouvrages sensibles. Restera pour 2022 à mettre en place les derniers équipements pour achever le programme.

Le programme de renforcement des clôtures et portails est quasiment achevé sur l'ensemble des usines de traitement d'eau.

Des projets particuliers de sécurisation ont été engagés sur certains grands ouvrages dont il n'est pas souhaité de donner plus d'information.

○ Actions 2021 en lien avec les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

Sept nouvelles stations d'alerte situées en amont des prises d'eau sont désormais fonctionnelles. Elles sont équipées de capteurs physico-chimiques et biologiques. Afin de renforcer le suivi d'éventuelles pollutions, le dispositif a été complété par huit autres points intermédiaires de contrôle situés sur le linéaire des ouvrages de transport du canal de Provence.

○ Actions 2021 en lien avec le partenariat privilégié avec le Parc Naturel Régional du Verdon

La convention signée prévoit un certain nombre d'engagements. Outre le soutien à la réalisation de stations d'épuration ou de toilettes sèches, les efforts porteront aussi sur les équipements de vidange pour les camping-cars ou les dispositifs antipollution du type POLMAR par exemple.

Le montant des engagements financiers de la SCP pour soutenir les projets du PNRV ou de ses membres dans la préservation de la qualité de l'eau sera de 2,1 M€ sur l'ensemble de la période, avec un paiement annuel limité à 350 000 €.

Il est à noter que le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités ainsi que la pandémie ont marqué un arrêt pour l'ensemble des projets depuis 2020. Le retard pris par les projets loin de s'être résorbé comme attendu, s'est creusé.

Le programme s'est construit autour de deux démarches

o **Préservation de la qualité des eaux du Verdon**

En 2021, 5 projets sur les 17 prévus initialement prévus ont été cofinancés dans le cadre du partenariat :

- Participation aux projets de plantation de haies de Regain,
- Participation à l'étude sol de Regain,
- Participation à la mise en place de toilettes sèches à Rougon, parking du clos Guigou,
- Participation à la mise en place de toilettes sèches à Rougon, parking du point sublime en location,
- Participation directe au projet Regain en financement d'ingénierie.

Le montant des aides versées en 2021 pour la protection de la qualité de l'eau du Verdon s'est élevé à 40 k€.

Une opération de dépollution a en outre été réalisée sur le lac de Sainte-Croix en 2021 avec l'enlèvement de déchets issus des activités de plaisance et du nautisme.

Plusieurs nouvelles conventions tripartites ont été signées durant l'année pour la réalisation d'investissements permettant la préservation de la qualité de l'eau :

- La commune de Rougon pour la station d'épuration de « Rougon village »
- Le PNRV pour les toilettes sèches du parking « Clos Guigou »
- Le PNRV pour les toilettes sèches du point sublime
- Le PNRV, dans le cadre de Regain pour la communication sur l'érosion des sols et pour les plantations de haies
- Le PNRV pour le déploiement d'un Plan POLMAR aux abords des berges du Verdon.

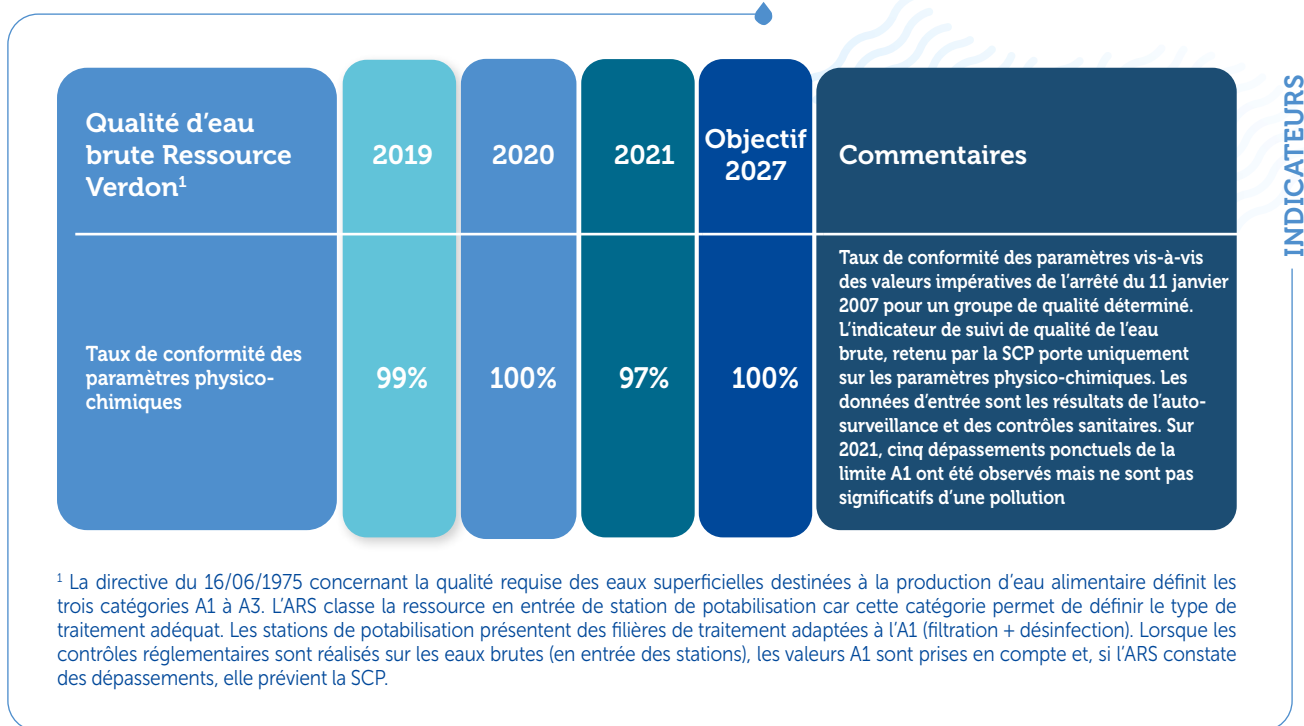
o **Appel au Fonds d'aide au conseil**

Trois études ont été sollicitées dans le cadre du fonds d'aide au conseil en 2020 ; elles étaient encore en cours sur 2021 :

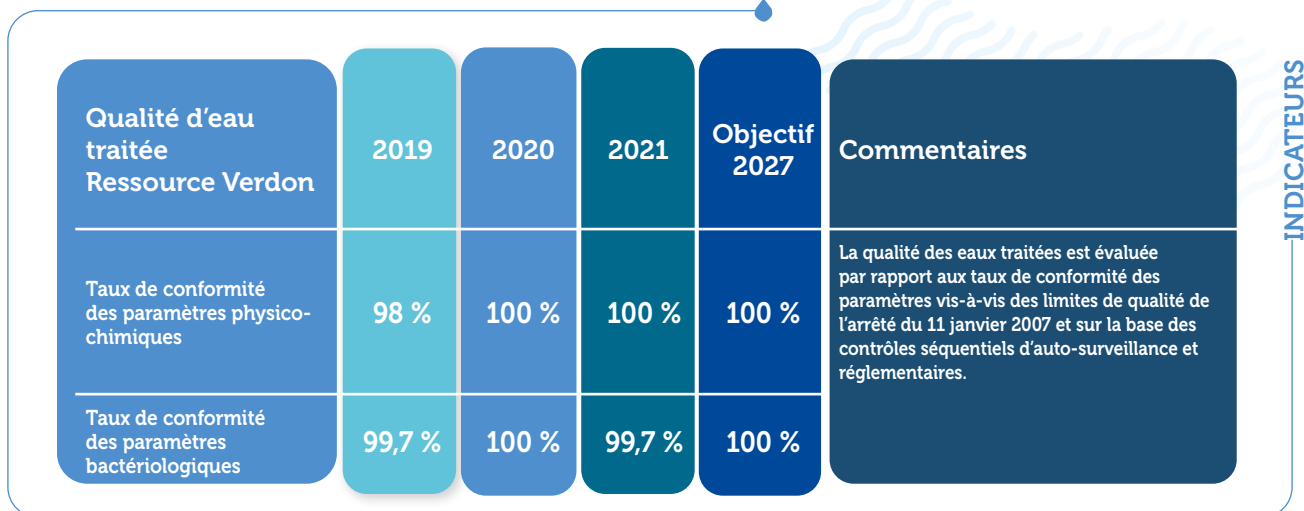
- Une étude sur les propriétés foncières des tunnels du bas Verdon,
- Une analyse et chiffrage de faisabilité d'une étude sur l'érosion des sols dans le cadre du programme de plantation des haies,
- Une analyse de la conformité des stations d'épuration du bassin versant avec le SAGE Verdon.

Enfin en 2021, le PNRV et la SCP ont répondu conjointement à un appel à projet biodiversité de l'agence de l'eau en mobilisant une partie du fond d'aide au conseil (5 jours) et une partie de l'enveloppe annuelle budgétaire de 13 323 € sur les 350 000€ alloués.

C - Indicateurs de la qualité de l'eau brute et traitée



INDICATEURS



INDICATEURS

Dans le cadre de son rapport annuel au conseil d'administration, la Société établit notamment un « Rapport du délégataire de la concession régionale 2021 ».

Un chapitre détaillé est consacré à la politique de surveillance de la qualité de l'eau, appréciée au travers d'indicateurs spécifiques à l'eau brute et à l'eau traitée (Cf. paragraphe 3.6 – Qualité de l'eau – pages 80 à 82 dudit rapport).

Engagements socio-économiques culturels et citoyens

A · Politique

Durant l'année 2021, le contexte sanitaire a contraint la SCP à une adaptation constante afin de pouvoir pleinement animer une politique qu'elle souhaite très ouverte avec ses parties prenantes.

Dans sa volonté d'intensifier sa mission de communication et de renforcer la sensibilisation des publics, la SCP a pu néanmoins poursuivre un projet d'envergure engagé dès 2020 : la création d'un parcours régional et d'un espace muséal consacrés à la gestion de l'eau en Provence. L'objectif est de promouvoir la culture de la gestion de l'eau en Provence, les innovations et les défis techniques passés et futurs, ceci dans le contexte du changement climatique. L'étude de faisabilité a été validée au Conseil d'Administration du 6 décembre 2021. Les études complémentaires, dans le cadre de l'avant-projet doivent être réalisées en 2022.

Le projet consiste ainsi à créer un « parcours et un centre d'interprétation de culture scientifique et technique » dédié à l'eau en Provence, qui proposera :

- un parcours régional de l'eau permettant de découvrir les sites remarquables liés à l'eau, qu'il s'agisse d'ouvrages de la concession du canal de Provence ou de ceux d'autres gestionnaires d'infrastructures hydrauliques, instituts scientifiques, gestionnaires de milieux, associations de sauvegarde du patrimoine ancien, etc. La préfiguration de ce parcours est en cours de réalisation en s'appuyant sur différentes propositions. L'objectif fixé est d'inaugurer un premier parcours au cours du second semestre 2023,
- un espace muséal de culture scientifique et technique au Tholonet, consacré à l'eau en Provence qui permettra aux visiteurs d'élargir leur vision sur cette gestion de l'eau en Provence, pour mieux appréhender les enjeux de demain, son ouverture est programmée pour 2026,
- un lieu de partage et d'échanges avec l'organisation de cycles de conférences, journées techniques, formations, afin de renforcer les liens et de favoriser les synergies entre les scientifiques, les experts, les entreprises du secteur de l'eau, les instances de gouvernance et les structures d'enseignements supérieurs. Le travail mené actuellement devrait permettre d'ouvrir ce cycle avec une 1^{ère} conférence d'ici la fin de l'année 2022.

Une constante dans cette politique, le partage des connaissances, des savoirs et des innovations ou engagements socioéconomiques

La SCP est demeurée, en 2021, très active pour renforcer, développer et multiplier ses liens avec ses partenaires. Elle a contribué, autant que possible, à de nombreux événements auxquels ses experts ont pu prendre part. Elle a également valorisé son implication au sein d'instances, d'organismes partenaires et de réseaux d'entreprises.

Enfin, dans ses valeurs, celle de proximité a pu s'exprimer par de nombreuses actions culturelles et citoyennes qui s'inscrivent parfaitement dans son ancrage territorial.

B · Actions en 2021

En raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID 19, la Société, en concertation avec les parties prenantes concernées, a dû ajuster, au cas par cas, son organisation pour parvenir à maintenir les événements programmés. Cependant plusieurs d'entre eux ont tout de même été annulés, d'autres reportés en 2022, tandis que certains se sont déroulés sous forme de web-conférence.



Actions socio-économiques

L'accueil, l'organisation d'événements et la participation à de nombreux événements

Dans le cadre de ses actions, la SCP accueille, organise ou participe à de nombreux événements. Pour n'en citer que certains, la Société :

- a été conviée à une présentation dans le cadre du colloque à distance sur la « Contribution du spatial face aux enjeux de l'eau » organisé par la Société Hydrotechnique de France (SHF) et le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), avec le support du Programme d'Investissements d'Avenir,
- a été amenée à mettre en avant des projets photovoltaïques dans le cadre d'une conférence organisée par l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) sur le thème « Photovoltaïque sur grandes toitures et surfaces artificialisées »,
- a pris part aux « webinaires » organisés par la FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), associée à quatre autres organismes internationaux dont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), le Centre International pour l'Agriculture Biosaline (ICBA) et l'International Water Management Institute (IWMI),
- a participé à une table ronde autour du thème « La Provence, Laboratoire de la Biodiversité 2.0 sur l'Axe Euro-Med-Afrique », dans le cadre du Sommet Digital EMERGING Valley, consacré aux liens entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Afrique et le bassin méditerranéen,
- a organisé l'inauguration de l'extension des réseaux hydrauliques d'Apt et de Bonnieux.

La SCP s'est aussi attachée à demeurer proche du terrain, notamment en organisant une visite chez des agriculteurs partenaires suite aux sévères épisodes de gel du mois d'avril ou en participant aux côtés de ses partenaires dans le cadre du projet REGAIN à une journée sur « l'agriculture de conservation des sols ».

L'accueil de délégations

Au cours de l'année, la Société a accueilli une trentaine de délégations totalisant environ 120 personnes issues de son environnement régional, partenaires français et internationaux. Ces accueils permettent à la SCP de présenter ses métiers, missions et de valoriser la concession régionale du canal de Provence.

Les partenariats

En 2021, la Société a signé ou renouvelé d'importants partenariats avec :

- la signature d'une convention de partenariat pour l'extension du réseau hydraulique du territoire de Cuers - Pierrefeu-du-Var,
- le renouvellement, jusqu'en 2026, de la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Verdon et la SCP,
- la signature de la convention financière France Relance portant sur les nouveaux aménagements hydrauliques du territoire du plateau de Valensole.

La SCP est également partenaire du CESBIO (Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère) dans le cadre de l'Observatoire Spatial du Climat (SCO pour Space Climate Observatory), initiative internationale de l'One Planet Summit, lancée en 2019 par la France. L'objectif est de développer des connaissances sur le fonctionnement de la biosphère continentale en faisant un usage important de la télédétection spatiale. La SCP est particulièrement concernée par les recherches réalisées dans le cadre du projet « Irrigation Grandes Cultures ».

L'implication au sein des pôles de compétitivité, clusters, chaires d'entreprises, communautés d'experts

Très présente dans ces instances, la SCP a souhaité en 2021 adhérer au pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), dédié aux technologies numériques, spécialisé dans des domaines intéressants certains de ses projets en cours, notamment l'AgriTech.

Les actions culturelles et citoyennes

La sensibilisation à la gestion économe de l'eau

Même si cette activité a été largement affectée par les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19, la SCP est tout de même intervenue pour poursuivre sa mission de sensibilisation auprès des publics scolaires en maintenant ses interventions au sein des établissements demandeurs.

La Société a contribué à la rédaction d'un livret consacré aux sols de Provence, réalisé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à l'attention des collégiens et a créé deux films pédagogiques, « L'avenir de l'eau » et « Aux sources de l'or bleu », en complément d'un livret pédagogique et de supports interactifs.

Dans le cadre «du parcours et du centre d'interprétation de culture scientifique et technique» dédié à l'eau en Provence, la SCP a achevé l'étude de faisabilité du projet, co-construite avec l'ensemble des partenaires de sa sphère professionnelle, et a inscrit ce projet structurant à forte ambition sociétale dans les objectifs stratégiques de son projet d'entreprise. Elle a également travaillé à l'ouverture, en 2022, d'un espace temporaire d'exposition, « La Serre », permettant de préfigurer les objectifs et les enjeux du projet.

La mise en valeur du patrimoine culturel historique

Le site internet de présentation du Barrage de Bimont, barragebimont.com, (Accueil - Barrage de Bimont) a été entièrement repensé, et accueillera très bientôt d'autres options interactives. La Société a également accueilli dans le parc du Tholonet, les Musicales de la route Cézanne, puis l'événement « L'eau et la route Cézanne ».

Les enjeux de société : les solutions pour l'agriculture

Sur le site internet Société du Canal de Provence, un nouvel espace intitulé « Solutions agriculture » a été créé pour informer et accompagner les agriculteurs. Il propose ainsi des événements, les projets R&D en cours, des solutions de services et des bulletins « conseil ». Ce nouvel espace permet ainsi d'accéder à « L'observatoire provençal » afin de suivre en temps réels les données du réseau de capteurs de la SCP, et d'accéder aussi au site SCP AgriDATA.

De même, les réseaux sociaux sont utilisés pour communiquer auprès de la profession agricole, et se font le relais de toutes les solutions numériques mises en place par la Société en collaboration avec ses partenaires, notamment, pour l'accompagnement des épisodes de gel.

Le mécénat

De par ses multiples développements, la Société est amenée à soutenir financièrement certaines actions comme la participation au monument « Le Passage » et à son inauguration à Savines-le-Lac, réalisé dans le cadre des 60 ans du lac de Serre-Ponçon. La SCP a été également mécène de l'exposition « Immersio : déambuler au fil de l'eau », réalisée par la Maison Régionale de l'Eau, qui a attiré plus de 5 000 visiteurs lors du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Les actions de solidarités

Certains collaborateurs, sur la base du volontariat, ont participé au défi sportif et solidaire organisé par « Action Contre la Faim », à travers le challenge #ConnectedagainstHunger, récoltant 6 000 € au profit de l'association.

Une autre action de solidarité, le « Sapin solidaire », a également remporté un vif succès. Organisé sur la fin d'année, le principe était de collecter des jouets pour les remettre ensuite à l'association des Restaurants du Cœur.

C · Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Nombre d'élèves reçus dans le cadre de la sensibilisation à la gestion économe de l'eau	1 143	166	497	1 000	28 élèves de maternelle, 445 collégiens et 24 lycéens. La baisse nette de ces chiffres s'explique par la Covid 19.
Nombre de visiteurs « tous publics confondus » accueillis sur le site du Tholonet	2 630	374	2 043	3 000	Malgré la crise sanitaire en 2021, un nombre de publics presque comparable à ceux de 2019.

INDICATEURS

3 · INNOVATION ET TRANSFORMATION DIGITALE

Innovation

A · Politique

La politique de l'innovation de la SCP est essentielle à l'entreprise soit pour conquérir de nouveaux marchés (énergies, Agri Tech,...), soit pour atteindre une maîtrise d'un ensemble de techniques permettant de gagner en performance dans ses activités.

Ces axes visent à atteindre un double objectif :

- répondre aux enjeux stratégiques de la Société.
- promouvoir des projets conformes aux attentes de notre écosystème (pôles de compétitivité, clusters, partenaires, territoires,..).

Dans le domaine de l'innovation, la SCP conduit une stratégie pluriannuelle, destinée à promouvoir l'émergence de projets innovants. Cette stratégie repose sur trois piliers, comportant chacun leur propre objectif :

- les projets portés par la SCP dont l'ambition est de rechercher la performance, la maîtrise et le développement des activités de la Société. Les partenaires sont choisis en fonction de la finalité des projets qu'il s'agisse de la concession ou du secteur concurrentiel,
- les projets collaboratifs portés par d'autres sociétés, en groupement avec des entreprises, organismes ou laboratoires de recherche dont le but est d'intégrer des projets généralement d'envergure, qui couvrent des domaines plus larges que ceux de la SCP, en créant de la visibilité et un véritable effet d'émulation,
- l'appui à des projets portés par des start-up locales avec l'intention d'apporter un soutien concret à l'émergence de projets qui contribuent à susciter de nouvelles idées dans le domaine de l'eau.

Cette démarche contribue ainsi au lancement annuel de nouveaux projets répondant aux axes stratégiques d'innovation précisés chaque année par le Comité de Direction.

En 2021, les axes étaient les suivants :

Préserver l'eau face au changement climatique

- Améliorer et moderniser la maîtrise de la chaîne de l'eau : ressource, transport, réseau de distribution, réutilisation d'eaux usées traitées.

Accompagner la croissance durable des territoires

- Participer au développement de nouvelles pratiques agricoles, responsables et vertueuses.
- Accroître la compétitivité de nos territoires en valorisant les spécificités méditerranéennes.

Produire et maîtriser l'énergie de demain

- Promouvoir des systèmes économes en énergie.
- Optimiser la consommation et la production de nos ouvrages.
- Développer des solutions de production d'énergie décarbonée.

Accélérer les solutions digitales à forte valeur ajoutée

- Déployer de nouveaux services pour mieux satisfaire nos clients et usages.
- Maîtriser la donnée au profit de notre performance.

S'engager en faveur du développement durable

- Améliorer la sécurité en adaptant nos méthodes et outils de travail.
- Protéger et valoriser la qualité des milieux naturels et la biodiversité.
- Promouvoir l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage.

B · Actions en 2021

Cette année a été consacrée à la mise en place de nouvelles méthodes de travail pour faire émerger de nouvelles idées et de nouveaux projets :

- Début juin, un séminaire innovation a permis aux managers d'identifier et d'exprimer les problématiques majeures, aussi bien de nos métiers de manière particulière que de la SCP au sens large, auxquelles l'Innovation doit pouvoir répondre. Cet exercice a permis de faire émerger des défis.
- Pour relever ces défis, des ateliers de travail appelés workshops innovation sont programmés. Ces workshops innovation doivent permettre de répondre de manière très concrète et innovante aux problématiques exprimées grâce à la mobilisation d'équipe dédiée, composée de collaborateurs SCP et de membres de notre écosystème (laboratoires de recherche, start-ups de notre territoire, gestionnaires de réseaux...) favorisant ainsi l'intelligence collective et l'exploration de nouveaux horizons.

Ces ateliers se substituent à l'appel à projets innovants annuel (AAP), toutefois, les collaborateurs conservent la possibilité de proposer des projets innovants qui répondent aux axes stratégiques.

Pour l'année 2021, les chiffres suivants sont retenus :

- 26 projets innovants en portefeuille
- Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 263 057 €.

LES CINQ PROJETS EN COURS RÉPONDENT PARFAITEMENT À LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Projet	Ambition du projet	Actions 2021
<p>Le Projet « PARCELLAIR » Ce projet innovant s'inscrit dans le domaine de la cartographie aérienne.</p>	<p>Utiliser une technologie de télédétection mise au point par Avion Jaune pour dessiner et caractériser les parcelles agricoles (surface, typologie des cultures, organisation des parcelles...)</p>	<p>Les actions entreprises en 2021 ont permis de valider la pertinence de cette technologie pour les métiers de la SCP.</p>
<p>Le Projet « CANALFRESH » Ce projet innovant s'inscrit dans le domaine de l'aquathermie.</p>	<p>Etudier le potentiel énergétique d'un réseau d'adduction d'eau.</p>	<p>Le projet s'est achevé en 2021. Ces travaux ont permis d'acquérir des connaissances sur l'évolution annuelle du débit et de la température en chaque point du réseau et d'évaluer l'énergie thermique disponible. Ils ont également permis de modéliser l'impact sur la température de l'eau d'un échange de chaleur.</p>
<p>Projet « READ'APT » Ce projet vise à valider des modèles de REUT adaptés et transposables à des petites collectivités rurales.</p>	<p>Etudier la possibilité d'utiliser les eaux traitées des stations d'épuration du territoire pour de l'irrigation. Les territoires « pilotes » ciblés sont les bassins versants du Haut-Calavon et du Largue.</p>	<p>Le projet s'est achevé en 2021. Ces travaux ont permis de développer avec le volet social, une expertise unique sur les approches sociales liées à la REUT. Nous retenons que sur le plan agronomique et sanitaire, aucune différence significative n'a été détectée. Concernant les aspects sociaux, il ressort que les parties prenantes sont prêtes à intégrer la REUT comme une composante à part entière de la gestion de la ressource en eau moyennant quelques points de vigilance. La mise en place de démarches participatives autour du projet s'est révélée être un atout.</p>
<p>Projet « Chaire ELSA-PACT » Ce projet de chaire industrielle est dédié à l'Analyse du Cycle de Vie.</p>	<p>Mettre en place des méthodes et outils permettant d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités humaines, et en particulier des activités de gestion de l'eau.</p>	<p>Le logiciel WASABI qui permet de modéliser des scénarios d'aménagement et leur impact a été livré en fin d'année, il est actuellement en test. Le sous-projet Corporate Environmental Footprint qui analyse l'impact environnemental du fonctionnement de la SCP a permis d'identifier les principaux points d'émissions de la SCP (trajets, fonctionnement des ouvrages). Enfin, le sous-projet "étude comparative des canalisations" a permis de faire un focus sur l'impact environnemental des canalisations en fonction du matériau. Ce travail a permis notamment d'affiner l'ACV et d'identifier les critères de notation qui pourront être intégrés aux futurs appels d'offres.</p>
<p>Projet « REImu » Ce projet d'étude des Réseaux d'Eau Intelligents multiusages vise à rendre les réseaux de distribution « intelligents » par l'utilisation d'outils de mesure intelligents (compteurs communicants et autres capteurs) couplés à des outils de communication et d'aide à la décision.</p>	<p>Le projet REImu consiste à déployer la technologie des objets connectés (IoT) sur les réseaux de distribution d'eau (faiblement instrumentés aujourd'hui) et à valoriser les données qui en seront issues (avec toutes autres données utiles : hydrauliques, agronomiques, météorologiques, satellites, etc.) pour d'une part améliorer la relation clients en développant des services numériques à valeur ajoutée, d'autre part optimiser l'exploitation des réseaux, leur conception et leur suivi. Les bénéficiaires sont le gestionnaire du réseau et les clients (agriculteurs, communes, industriels ou particuliers...).</p>	<p>En 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et accélération du déploiement des compteurs communicants sur les réseaux pilotes. • En parallèle, 15 capteurs de pression connectés ont été installés sur des réseaux ciblés et ont fonctionné pendant l'été 2021. • Réalisation de la procédure d'appel d'offres pour le marché d'intégration de la plateforme Big Data cible (solution Cloud) • Poursuite du dialogue compétitif lancé en octobre 2020 pour la conception de la prise d'irrigation de demain (Prisunik) • Suite et fin de la phase de conception des services numériques à développer dans « Mon Compte Client », incluant le maquetage avec le prestataire web, les développements de préparation des données, la conformité réglementaire sur la protection des données et le RGPD.

Projet	Ambition du projet	Actions 2021
<p>Projet « REImu » Ce projet d'étude des Réseaux d'Eau Intelligents multi usages vise à rendre les réseaux de distribution « intelligents » par l'utilisation d'outils de mesure intelligents (compteurs communicants et autres capteurs) couplés à des outils de communication et d'aide à la décision.</p>	<p>REImu comporte plusieurs composantes qui sont des projets en tant que tels : les objets connectés et les transmissions de données, le développement de la prise d'irrigation de demain, le développement d'une plateforme « Big Data », le développement des nouveaux services en ligne de restitution de données aux clients et aux territoires, l'élaboration de nouvelles solutions contractuelles, l'optimisation des méthodes et outils de conception et d'exploitation des réseaux (dont les méthodes de modélisation et la mise en œuvre de l'Intelligence Artificielle).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dans le volet « Conception et gestion technique des réseaux », établissement d'un document de cadrage des axes de travail, notification du marché de prestation en Intelligence Artificielle à la société AIWAY, mise au point d'un « plan d'action IA », réalisation d'un premier PoC de prévision des consommations des réseaux Poursuite des développements, en lien avec les projets Agritech de la SCP. <p>NOTA : La SCP a reçu de la Région, en septembre 2021, une réponse favorable à sa demande de novembre 2019 pour un financement européen dans le cadre du FEDER « Bâtir la Smart Région : accompagner l'essor des territoires intelligents ». La convention a été signée en décembre 2021.</p>

C . Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Taux de succès de projets innovants ¹	n/a	n/a	5 %	33% de projets finalisés	5 projets innovants ont fait l'objet d'une commercialisation ou d'une valorisation de l'expertise acquise au travers de nouveaux projets.
Nombre de projets innovants en cours	22	21	26	n/a	Sur les 26 projets : 5 nouveaux projets ont été intégrés, 2 se sont achevés en cours d'année, 3 projets ont été retirés de la liste des projets.

Indicateur¹ : Il s'agit de projets finalisés ayant fait l'objet soit d'une commercialisation en externe, soit de projets mis en œuvre au sein de la SCP.

INDICATEURS

LA TRANSFORMATION DIGITALE

A . Politique

Dans la poursuite du projet d'entreprise, il avait été acté de la nécessité de se doter d'une stratégie en matière de transformation digitale, plus ambitieuse et volontariste afin de valoriser les apports potentiels de la révolution numérique pour :

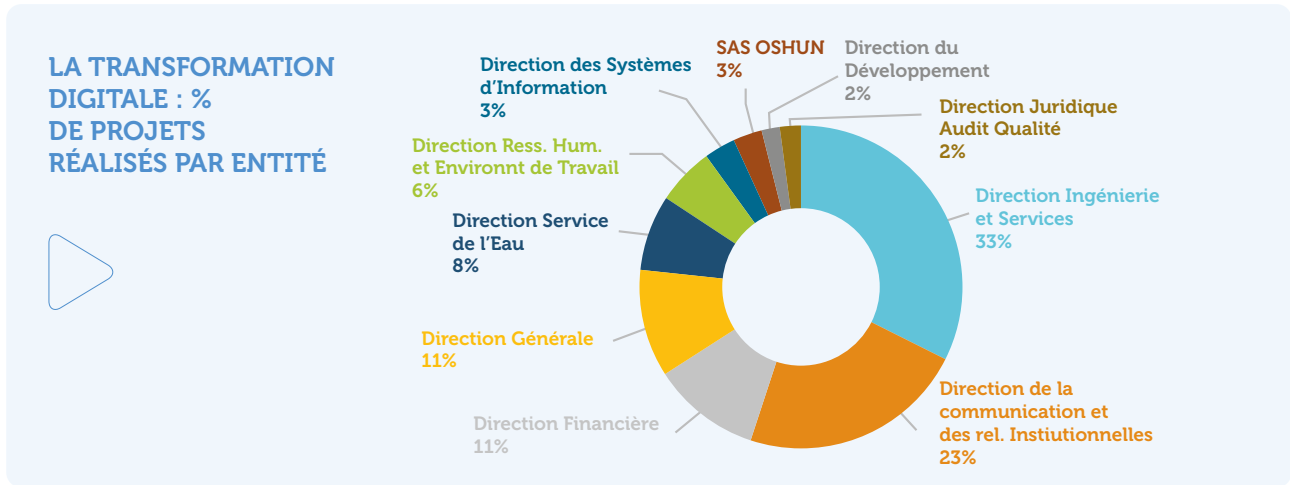
- améliorer la performance technique et commerciale de la Société,
- offrir à nos clients de nouveaux services,
- faire évoluer l'image de l'entreprise et ses outils de communication.

Les deux axes de cette mission de transformation digitale consistent à :

- identifier les opportunités de développement de l'entreprise grâce à la transformation digitale,
- assister les chefs de projets digitaux dans le montage et la conduite de leur projet.

B · Actions 2021

Les 23 projets réalisés dans le cadre de cette transformation digitale s'étendent peu à peu à l'ensemble des activités de la SCP ainsi qu'à sa filiale OSHUN.



C · Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Commentaires
Nombre d'actions digitales concernées	30	30	27	Le nombre d'actions conduites reste sensiblement le même d'année en année.

INDICATEURS

4 . CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

A · Politique

De façon générale, la conformité consiste, pour l'entreprise, à déployer des procédures préventives lui permettant de gérer et d'éviter de s'exposer à des risques financiers, de réputation ainsi que ceux liés au non-respect de la réglementation.

La SCP a engagé dès 2018 des actions concrètes, pour être au rendez-vous de ce nouvel enjeu, par la création d'une structure spécifique (la Direction Juridique Audit et Qualité) et d'une entité dédiée à la conformité au sein de cette direction. Il s'agit ainsi :

- d'anticiper, de protéger l'entreprise et ses décideurs, c'est-à-dire de gérer la Société en utilisant l'approche par les risques sur l'ensemble de ses activités dans un environnement externe de plus en plus exigeant,
- de créer de la cohérence en prenant appui sur cette gestion des risques pour les aspects règlementaires et les règles internes, le contrôle interne, l'audit interne et l'amélioration continue des processus,
- de renforcer ses valeurs et de conforter le comportement éthique de la Société en favorisant la performance globale. Etant soumise aux prescriptions de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » la Société s'est engagée au respect de la conformité et de ces principes éthiques dans le cadre de toutes ses activités, en France comme à l'International.

B · Actions en 2021

- Trois sessions de formation complémentaires aux risques de corruption, ont été organisées et destinées principalement aux nouveaux arrivants. Cette formation s'est tenue en fin d'année et a regroupé 26 collaborateurs qui ont évalué la formation avec un taux de satisfaction de 85%. Conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle (Agence Française Anticorruption), cette formation a été interactive, pragmatique avec des études de cas concrets, et adaptée à la cartographie des risques et aux métiers de la Société.
- La Société a également procédé à l'examen de 756 tiers (fournisseurs, clients, partenaires, intermédiaires) sur l'exercice 2021 dont 531 correspondent à la reprise de l'existant effectuée début d'année 2021. Les 225 restants sont entrés en portefeuille en 2021. Sur ces 756 tiers, 460 ont donné lieu à établissement de « due diligence » dans l'outil de « compliance ». Sur ces 460 tiers, 16 tiers ont eu une note de risque élevée. Sur ces 16 tiers, 12 sont en lien avec les affaires internationales de la SCP et font l'objet d'une validation par la Direction Générale et d'un suivi particulier pour maîtriser le risque détecté.
- Enfin, la Société n'a enregistré aucune alerte durant l'exercice, au titre du dispositif d'alerte professionnelle.

C · Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Commentaires
Cumul de collaborateur (trice)s formé(e)s aux risques de corruption	204	277	294	Sur 2021, les 17 collaborateurs sont de nouveaux embauchés.
Cumul de tiers analysés dans le cadre des contrôles d'intégrité	0	168	924	Il s'agit de tiers examinés depuis 2020 et 2021.

INDICATEURS

IV - VOLET ENVIRONNEMENTAL

1 - PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS

A - Politique

Grace à son expertise environnementale, la SCP s'engage à identifier au plus tôt les aspects environnementaux et réglementaires inhérents à ses prestations d'ingénierie et de service. Cette prévention est prise en compte très en amont dans la réalisation des prestations jusqu'à la réception des travaux. Les dossiers réglementaires sont ainsi produits et validés en s'assurant que les engagements sont respectés.

Depuis plus de vingt ans, pour améliorer ses performances environnementales, la SCP a décidé de réaliser une Analyse Environnementale Globale afin d'identifier les impacts significatifs de ses activités. Cette analyse est mise à jour en continu. Par ailleurs, une évaluation complète de nos performances environnementales est réalisée chaque année et synthétisée dans un plan de performance.

Les six impacts significatifs et les moyens pour y répondre

La SCP a identifié six impacts majeurs dont les trois derniers relèvent d'enjeux traités ultérieurement.

Rejets aqueux

Lors des vidanges, pour les besoins d'exploitation et de maintenance, qui peuvent perturber l'écosystème, une attention particulière est portée aux rejets aqueux opérés dans les cours d'eau ou talwegs secs. Ces opérations de rejet d'eau peuvent engendrer des perturbations dans le milieu récepteur.

En 2021 et, en moyenne, 73 % des rejets en volume respectent les périodes sensibles des poissons. Les 27 % restants correspondent principalement aux interventions d'exploitation d'urgence nécessaires au maintien du bon fonctionnement des réseaux. Par rapport à 2020, le volume de rejets aqueux a augmenté de 10 %. Cette augmentation est essentiellement due à des rejets en réseau pluvial et non en milieu naturel :

- **vidange** de la réserve des Barjaquets,
- **curage** et essais de vanne hydraulique à la réserve du Vallon Dol. Dans les deux cas, il s'agit de rejets en réseau pluvial et non en milieu naturel.

Gestion des sédiments

Depuis sa création, la Société est soucieuse de maîtriser son impact environnemental, notamment dans le domaine des sédiments de curage.

L'exploitation des réseaux de la SCP génère sur ses ouvrages (réserves, canaux, adductions...) une production de sédiments issus de différents débris végétaux, sableux et minéraux. Ces sédiments viennent se déposer naturellement au fond des ouvrages.

Pour l'essentiel des curages, les volumes sont faibles et les sédiments sont régalez, sur place, sur le foncier de la SCP. En revanche, pour des gisements importants et une production régulière, après analyse et vérification de la conformité des sédiments, une filière de valorisation est recherchée afin d'éviter leur mise en décharge dans un Centre d'Enfouissement Technique (CET).

Dans le processus de valorisation, les sédiments peuvent être mis à profit pour divers usages : plateforme de compostage, valorisation agricole de proximité immédiate, reconstitution de parcelles à gibier, végétalisation de sols en carrière, fabrication de terre végétale pour les pépinières, aménagement paysager, etc.

Chaque opération nécessite une filière de valorisation de proximité afin de limiter l'impact écologique notamment dû au coût économique du transport.

Un guide spécifique SCP « livre blanc » sur le devenir de chaque lot de sédiments de curage est en cours de finalisation.

Perturbations lors des travaux

La vigilance est accrue et les aspects environnementaux sont largement anticipés dans les projets d'aménagement, qu'il s'agisse de perturbations des écosystèmes, de production de déchets, de la gestion des déblais et remblais, d'émissions sonores ou d'émissions de poussières, de dégradation paysagère lors des travaux ou de remise en état après chantier.

Des audits d'études et de chantiers sont effectués en interne ainsi que par l'organisme assurant la certification de la Société. Des bilans de fin d'opération sont réalisés et partagés en interne, une évaluation des fournisseurs est également pratiquée.

Prélèvements sur la ressource en eau (Cf. Mesures destinées à la « Préservation et la gestion durable de la ressource en eau » page 36).

Consommations d'énergies liées au fonctionnement des équipements (stations de pompage notamment) et des bâtiments (Cf. Diminution des consommations des ouvrages et rénovation des bâtiments pages 39 et 40).

Emissions de gaz à effet de serre lors des déplacements (Cf. mesures prises page 38).

B - Actions 2021

Poursuite de la mise en place des périmètres de protection de la ressource Verdon

(Cf. 3.2.2. Qualité de l'eau - Actions en 2021 page 22).

Mise en exploitation des nouveaux capteurs issus du programme de renforcement de la surveillance en continu de la qualité de l'eau sur l'ensemble du périmètre d'exploitation de la SCP (Cf. Qualité de l'eau - Actions en 2021 page 22)

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Il s'agit d'une approche globale de maîtrise des risques visant à garantir la sécurité sanitaire des eaux distribuées. Dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) PACA, la SCP a lancé en 2020 son premier PGSSE sur l'usine de traitement d'Hugueneuve à Ollioules. D'autres PGGSE ont débuté fin 2021 sur les stations de potabilisation de Saint-Maximin et Pourcieux. L'équipe projet SCP a bénéficié en 2020 et 2021 de formations dispensées par l'OIEau avec l'accompagnement de l'ARS.

Réorganisation des équipes opérationnelles pour le suivi des rejets aqueux et sédiments de curage. Révision des indicateurs de suivi et élaboration d'un document synthétique relatif à la doctrine SCP en matière de gestion des sédiments qui a été achevé début 2021.

Réalisation annuelle de grandes opérations de valorisation des sédiments de curage. Les sédiments de ces trois ouvrages sont valorisés de la façon suivante :

- station de Saint-Chamas : valorisation des sédiments (depuis 40 ans) dans un domaine de chasse voisin, en reconstitution de sols. Les sédiments sont mélangés à un compost.
- station des Clapiers : valorisation des sédiments comme support de culture chez un pépiniériste qui réalise sur place le mélange adapté à ses besoins : 1/3 de sédiment, 1/3 de fumier de cheval, 1/3 de débris de déchets verts.
- réserve de Bonnieux : valorisation des sédiments chez un agriculteur en tant qu'entretien de sols agricoles très caillouteux.

C - Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Taux de conformité sur la réglementation environnementale	98	98	98	100	Ces taux reflètent l'importance accordée au respect de la réglementation environnementale applicable à la SCP et se traduisent par plus de 4 200 exigences, toutes faisant l'objet d'une évaluation par les experts internes.

INDICATEURS

2 · PRÉSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

A · Politique

7

fondamentaux

La politique de préservation et de gestion durable de la ressource en eau s'est construite au fil du temps, par étapes successives, depuis la création de la Société. Pour appréhender l'évolution de cette politique essentielle, il convient d'aborder les sept fondamentaux qui y concourent efficacement.



La conception de l'ouvrage

Chaque année, la **SCP** prélève entre 200 et 250 millions de m³ d'eau principalement à partir **du Verdon** et dans une moindre mesure **de la Durance** et du **barrage de Saint-Cassien**.

Des réserves de stockage ont été conçues afin de permettre, lorsque la ressource naturelle est moins importante (en été), de mobiliser les réserves de stockage constituées dans les **barrages du Verdon et de Saint-Cassien** en période excédentaire.

La distribution de l'eau à la demande maîtrisée grâce à une régulation dynamique

La gestion de la distribution de l'eau s'appuie sur des moyens techniques performants. Les principaux ouvrages du canal de Provence sont pilotés automatiquement à distance par un logiciel de « **Régulation Dynamique** », conçu et développé par la SCP.

Connecté au système de télégestion, ce logiciel commande automatiquement les vannes du canal pour ajuster le débit à la demande des utilisateurs.

Ce système intelligent permet au canal de Provence de fonctionner avec des pertes d'eau minimisées et sans rejet (volumes prélevés mais non utilisés) ou rupture d'approvisionnement (besoins des utilisateurs non satisfaits).



Le choix du mode de facturation



La tarification au mètre cube est également un paramètre important pour orienter le consommateur vers un **usage raisonné de l'eau**.

La tarification est différente durant la saison estivale, afin que les consommations estivales soient plus coûteuses, en lien avec leur plus fort impact sur la ressource.

La gestion globale des ressources et la sécurisation des ressources locales

Compte tenu de l'évolution des besoins en eau et du contexte de sécheresses successives, la **SCP**, en partenariat avec les collectivités, encourage à promouvoir une politique de complémentarité des ressources locales et régionales.

Une politique de « gestion coordonnée des ressources » a été mise en place avec certaines collectivités locales du littoral varois. Le but est d'assurer la sécurité d'alimentation, d'optimiser la gestion de la ressource en eau, et de préserver l'environnement et la ressource locale en faisant judicieusement appel à la ressource du Verdon. Un tarif préférentiel a été établi, il s'agit du tarif « complément de ressources ».

La **SCP** a également investi dans des infrastructures hydrauliques permettant de limiter la pression sur les ressources locales fragiles grâce à la liaison Verdon/Saint-Cassien-Sainte-Maxime, destinée à substituer la ressource en eau du Verdon aux prélèvements dans les nappes.



La politique de rénovation

Les montants annuels des travaux de rénovation des canalisations s'élèvent, pour les années 2019 et 2020 respectivement à 2,5 millions d'euros et 3,9 millions d'euros et 4,3 millions d'euros pour 2021. Il s'agit de se prémunir de fuites ou de réduire les pertes d'eau sur le réseau de distribution et de veiller à la **préservation de la ressource**.

La surveillance de ses ouvrages



Pour vérifier la qualité de ses installations, la SCP calcule chaque année le rendement de ses ouvrages en suivant les ratios des volumes prélevés et des volumes facturés à ses clients. Ce suivi permet de définir et mettre en œuvre des plans d'action annuels visant à l'amélioration continue du rendement de l'ouvrage canal de Provence, tel que présenté ci-dessous.

La sensibilisation de tous à la gestion économe de l'eau

Enfin, la **SCP sensibilise ses clients**, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes à la préservation de la ressource, notamment au travers d'informations sur son site Web, ainsi que par de nombreuses actions auprès d'un large public et d'élèves de la région provençale (Cf. Actions citoyennes et culturelles page 24).



Gagnant concours de dessin sur le barrage de Bimont.
Elève CM2 école de Saint-Marc Jaumegarde

B - Actions 2021

Le plan d'actions s'est caractérisé par :

- 1 campagne de recherche de fuites,
- 3 opérations de contrôle d'appareils de mesure,
- 4 remplacements d'appareil de mesure de débits utilisés pour la gestion des réseaux.

C - Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Rendement des réseaux ¹ .	89 %	87 %	84 % (*)	87 %	La baisse de l'indicateur pour 2021 est due à une augmentation du stock d'eau dans la réserve de Bimont qui engendre des infiltrations dans le sol plus importantes.
Nombre de kilomètres de linéaires de canalisations renouvelés ² .	15,6	15,1	20	22	Une progression sensible cette année.

INDICATEURS

¹ Indicateur : le rendement brut des réseaux = volume sorti / volume introduit. Les données sont reportées sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N, les index des compteurs sont relevés chaque année entre septembre et octobre.
² Indicateur : l'indicateur pour l'année (N) a été calculé en mars de l'année (N+1), il peut être amené à évoluer après la publication de la DPEF
 (*) Valeur 2021 provisoire en cours de consolidation

3 - RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

A - Politique

Dès l'origine, l'ouvrage du canal de Provence a été conçu pour maximiser les tronçons gravitaires afin de réduire le pompage et, par voie de conséquence, la consommation d'électricité en général, source indirecte d'émission de gaz à effet de serre (GES). De même, le fonctionnement des stations de pompage est également optimisé et pour ne pas pomper plus que nécessaire (Cf. La distribution de l'eau à la demande grâce à une régulation dynamique page 37).

En parallèle de ces efforts visant à minimiser les émissions de gaz à effet de serre, la SCP s'est fixé pour ambition de développer les énergies renouvelables, son quatrième métier.

B - Actions 2021

Les différentes actions entreprises, ces dernières années pour répondre à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, sont ci-après exposées.

- Diminution des déplacements

Mise en place d'outils dédiés à la planification afin de rationaliser les interventions ; Depuis fin 2021, un outil de planification a été installé au sein des services Maintenance et Exploitation pour, d'une part, ordonnancer et planifier les interventions des sous-traitants (et donc optimiser leurs déplacements) et d'autre part, permettre, à terme, d'optimiser les tournées des agents d'exploitation. En parallèle, l'optimisation de la répartition des tâches de maintenance entre les services Maintenance et Exploitation se poursuit, et permet de limiter les déplacements d'équipes spécialisées du Service Maintenance depuis le Tholonet au profit de déplacements locaux réalisés par le Service Exploitation.

Encadrement et encouragement au télétravail, facilité par la mise à disposition des salariés d'une plateforme de travail collaboratif.

- Diminution de la pollution des véhicules
 - La flotte de la SCP** est dotée de 21 véhicules électriques utilisés au Tholonet et dans les centres d'exploitation (dont 6 achetés en 2020).
 - Incitation à l'utilisation** de moyens de déplacement moins polluants : installation de bornes au siège du Tholonet pour recharger les véhicules électriques gratuitement ; des places sont réservées au covoiturage et des vélos sont utilisés pour circuler dans le domaine du Tholonet.
- Diminution des consommations des ouvrages
 - La SCP met en place un programme annuel de suivi et d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses ouvrages de pompage (surpresseurs et stations de pompage) à partir du calcul de l'IPE (Indice de Performance Energétique). L'année 2020 a permis de tester, pour la première fois, ce mode opératoire relatif à l'IPE et de mettre en place de premières actions sur ses ouvrages. L'année 2021 a permis de réaliser les travaux de modification sur le surpresseur de Rampale afin d'en ramener le rendement moyen de 50 à 75%, réduisant ainsi significativement les kWh consommés à volume distribué équivalent.
 - En parallèle de cette démarche, les plans d'actions résultants de l'audit énergétique réalisé en 2019 sont en cours de mise en œuvre. Cet audit a ciblé les consommations de trois types d'ouvrages (stations de pompage, surpresseurs et usines), ainsi que les consommations liées aux déplacements. Cette démarche a été poursuivie sur 2021 afin de mener à leur terme tous les plans d'actions mis en place.
 - Des études sont en cours pour diminuer la consommation de kW.h des ouvrages : installation de moteurs à haut rendement (lors de leur rénovation), remplacement des équipements de refroidissement à air par des équipements à eau (utilisant les frigories naturellement apportées par l'eau transitant dans les ouvrages), déploiement de l'éco-régulation permettant de faire fonctionner les pompes à leur meilleur rendement le plus longtemps possible.
- Rénovation des bâtiments
 - Sur 2021, les actions de rénovation des bâtiments ayant un impact sur la réduction d'émissions de GES ont été les suivantes :
 - Cité de Saint-Maximin** : remplacement des chaudières fioul et gaz des logements par des pompes à chaleur eau / eau (énergie primaire puisée sur le canal). Ce chantier se terminera en avril-mai 2022,
 - Cité de La Cause** : isolation thermique par l'extérieur (ITE) des façades des logements,
 - Centre d'exploitation d'Ollioules** : remplacement du système de chauffage central au fioul par un système par pompe à chaleur air/air.

C · Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Nombre total de tCO2e émis par salarié ¹	7,04	6,41	5,82	En cours de fixation	Ces émissions proviennent pour l'essentiel de la consommation des ouvrages de pompage (en lien direct avec la consommation des clients) et du nombre de km parcourus qui a augmenté au regard de 2020 et de la crise.
Nombre total de tCO2e évitées ² .	359	697	762	En cours de fixation	Cette hausse est due à la mise en fonction de 5 centrales hydroélectriques courant 2021.

¹ Indicateur : les émissions de CO2 sont estimées sur la base des consommations d'électricité et de carburant représentant 87,6% des émissions en 2017. Les émissions restantes sont liées aux consommations de gaz naturel, gaz citerne propane, fuel domestique, gaz de carburant et fuites de gaz réfrigérants. Les émissions totales sont estimées sur la base de cette contribution, qui est réajustée tous les 4 ans dans le cadre du bilan de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émissions sont issus de l'ADEME.

² Indicateur : les émissions évitées sont calculées à partir de la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

4 · PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

A · Politique

Le 4^{ème} métier de développeur d'énergies renouvelables a été initié en 2018. Initialement porté par l'expertise en hydro électricité, cette production s'est diversifiée sur le photovoltaïque avec des projets en cours valorisant le foncier à aménager (réserves, canal,...).

En outre, la Société dispose d'un premier atout d'importance : la possibilité de turbiner l'eau transportée par le canal de Provence entre son point de captation dans les Alpes et ses points de distribution, avec des dénivelés de plusieurs centaines de mètres. Quatorze microcentrales sont déjà en service.

Depuis quelques années, la SCP met ce savoir-faire à la disposition de collectivités ou d'Associations Syndicales Autorisées (ASA), et les accompagne dans leurs projets de microcentrales sur leurs propres ouvrages hydrauliques. Ces projets visent idéalement à combiner production hydroélectrique, modernisation de périmètres irrigués et économies d'eau.

Par ailleurs, la SCP s'intéresse au stockage d'énergie au travers des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), ce qui constitue un nouvel enjeu au niveau régional pour le développement des énergies renouvelables, et pour la SCP elle-même. Cet objectif s'intégrerait favorablement dans les aménagements actuels et futurs de la Société.

o Deux orientations de développement sont retenues :

valoriser le potentiel de production sur le périmètre de la concession où le développement et les investissements correspondants sont soit portés par la concession, soit confiés à des opérateurs :

- o la production hydroélectrique grâce à la charge disponible sur les réseaux,
- o la production photovoltaïque sur le patrimoine foncier de la concession, qu'il s'agisse des réserves foncières, des canaux, réservoirs et plans d'eaux, ou du patrimoine immobilier.

participer à des projets de production d'énergie renouvelable, en tant qu'investisseur et opérateur, dans le cadre de la filiale « Énergies renouvelables et Développement Territorial », en partenariat et en s'appuyant sur les structures juridiques ad-hoc.

Les objectifs de projets à développer (hors production de la concession) sont fixés à l'horizon 2027 pour 30 MW de puissance et 65 GWh annuelle de production. L'objectif est par conséquent de quintupler la production actuelle, qui a atteint 12,7 GWh en 2021, sachant que l'objectif visé prend en compte la production qui sera réalisée dans le cadre de partenariats, au prorata de la participation de la SCP.

B · Actions 2021

Un projet de valorisation de la flexibilité des consommations électriques de nos stations de pompage : création avec un opérateur du marché de l'électricité, d'un module pour intégrer en temps réel les évolutions du prix de l'électricité afin de répondre à des demandes d'effacement de consommation ou de stockage d'énergie.

Ce projet a été mis en service sur trois stations de pompage en 2021 et il est prévu de l'étendre à d'autres stations de pompage pour les années qui viennent.

Divers projets en cours

Un ensemble de projets qui contribuent à la production d'énergies renouvelables hydroélectrique et photovoltaïque est présenté dans le tableau ci-après.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

Production hydroélectrique	Partenariat ou SCP	Production photovoltaïque	Partenariat ou SCP
Optimisation de la production des centrales hydroélectriques d'Eygüères et du Largue lors de la première année de production.	Partenariat avec « Les Arrosants de La Crau » (l'ASCO) et l'ASCM	Projets photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures du Pôle Laboratoires des Milles (B.d.R), des stations de Salignan (84) et de Saint-Chamas (13).	SCP
Poursuite du projet multiusages de Châteauroux-les-Alpes, titulaire de l'appel d'offres CRE. La production d'hydroélectricité (via une turbine de 2 MW) est associée à un programme de modernisation de l'irrigation	Partenariat avec la commune et l'Union des ASA.	Projet de couverture photovoltaïque en autoconsommation de trois centres d'exploitation (Tholonet, Saint-Maximin et Saint-Cannat)	SCP
Appui au développement du projet de Champ photovoltaïque et de Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) sur la commune de Puimichel.	Partenariat avec ECO Delta et SONNEDIX La Ciotat (BdR)	Projet photovoltaïque flottant sur la réserve du Vallon Dol à Marseille visant à développer une ferme photovoltaïque flottante de 10 à 12 MWc. Poursuite de la phase réglementaire.	Partenariat avec EDF Renouvelables
		Mise en service de deux « ombrières intelligentes » à Rians (Var).	SCP avec la société OMBREA en fournisseur
		Projet de création d'ombrières de canal photovoltaïques sur le canal sur le Canal de Provence lancé sur quatre cuvettes des communes de Rians (83), Venelles (13) et Signes (83) pour une puissance de 12 MWc.	SCP en partenariat avec SERGIES
		Création d'une société AGRITEOS, en partenariat avec OMBREA, dont l'objet est de mettre en service des projets d'agrivoltaïsme sur la région PACA.	SCP en partenariat avec OMBREA

C - Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Nombre total de GWh produits en :	6,295	11,643	12,713	65 GWh par an pour 30 MW installés	<p>La production hydroélectrique 2021 reste en progression par rapport aux années précédentes. Elle est toutefois en retrait au total de 3,65 GWh par rapport à l'objectif de 16,3 GWh initialement fixé. Ce déficit s'explique essentiellement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un manque de 0,9 GWh sur les sites en partenariat lié essentiellement à une panne sur Eygüères. Ce manque n'a pu être compensé que très partiellement par la très bonne production au Largue, autre site exploité en partenariat. • un déficit de 0,5 GWh sur les sites SCP déjà en production en début d'année (résultat de 10,6 GWh pour un objectif de 11,1 GWh). • Le manque restant s'explique par un retard dans les productions des centrales qui devaient commencer à produire en 2021 (0,15 GWh pour un objectif de 2,4 GWh). <p>La production photovoltaïque reste négligeable par rapport à l'hydroélectricité. Des ombrières ont été installées en 2021 sur deux sites à Rians dans le cadre de projets d'agrivoltaïsme. Elles devraient commencer à produire en 2022.</p>
- hydroélectricité	6,232	11,584	12,657		
et					
- photovoltaïque	0,063	0,081	0,056		

Commentaires : sur les sites en partenariat, on ne prend la production qu'à hauteur des prises de participation de la SCP.

5 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La SCP a une préoccupation constante, celle de produire de façon durable en optimisant la consommation de matières premières et de sources d'énergies non renouvelables.

Dans le cadre de l'économie circulaire, la SCP s'est plus particulièrement engagée sur les trois domaines suivants : la gestion des déchets, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), et la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

La gestion des déchets

A - Politique

La SCP produit deux types de déchets, ceux issus de la production de l'eau et ceux liés à l'utilisation de matériels. La majorité de ces déchets sont inoffensifs (déchets industriels banals, déchets verts, papiers, cartons, bois, métaux), d'autres sont classés comme dangereux (emballages souillés, produits chimiques, huiles usagées, batteries, encres, déchets électroniques et électriques, etc.).

La gestion des déchets est un enjeu important de l'activité de la SCP dont l'objectif est double : réduire la quantité de déchets émis et améliorer le tri et le recyclage. Il existe ainsi une plateforme sur le domaine du Tholonet afin de valoriser les déchets.

Un dépliant sur la gestion des déchets « Ensemble, soyons écoresponsables, trions nos déchets » vise notamment à sensibiliser les utilisateurs au tri, à la bonne tenue des installations et aux consignes de sécurité. Ce document est présenté aux nouveaux arrivants tout comme une vidéo des écogestes qui rappelle (entre autres sujets), l'importance de la diminution de notre production de déchets (papiers, gobelets, etc.).

B. Actions 2021

o Réduction de la quantité de déchets

Depuis 2013, la SCP incite sa clientèle à souscrire à la facture électronique. Chaque adhésion fait l'objet d'un don au profit de l'association « Solidarité Eau Sud » dont l'objet est de contribuer à l'accès à l'eau en améliorant les conditions de vie en Afrique, dans les domaines concernant l'eau potable, l'assainissement, l'irrigation et le maraîchage. À ce jour, 2 927 clients ont adhéré à ce dispositif, soit 6,1% des 47 794 clients. Une démarche d'optimisation des dépenses d'impression a été mise en œuvre en 2016 en supprimant les imprimantes individuelles pour un équipement d'impression par service. La réduction de ces dépenses se poursuit :

- o **suppression du service reprographie** en juillet 2021, et sous-traitance à une société locale spécialisée avec une dématérialisation des commandes de reprographie pour l'ensemble de la Société,
- o **sensibilisation auprès des collaborateurs** pour les impressions papiers et mise en place d'un suivi d'indicateurs de reprographie intégrés au profil utilisateur.

La crise sanitaire et les effets du confinement ont également joué un rôle important dans cette réduction pour les années 2020 et 2021.

En ce qui concerne le service Achats, les commandes sont regroupées pour réduire la quantité de déchets. Les emballages en matière recyclable sont réutilisés pour la préparation des commandes.

o Améliorer le tri et le recyclage

Suite aux audits sur le Transport de Matières Dangereuses réalisés en 2019, sur les sites du Tholonet et du Pôle Laboratoires, un plan d'action est actuellement en cours de mise en œuvre. Il s'agit d'actions relevant du marquage, du stockage de produits transportés, d'emballages et de contenant homologués, et de la vérification des certificats d'agrément de nos prestataires. **En 2021, sur le site du Tholonet les actions suivantes ont été réalisées**

- mise en place d'étiquetages explicatifs pour entreposer, séparer et trier les bidons réactifs et non-réactifs,

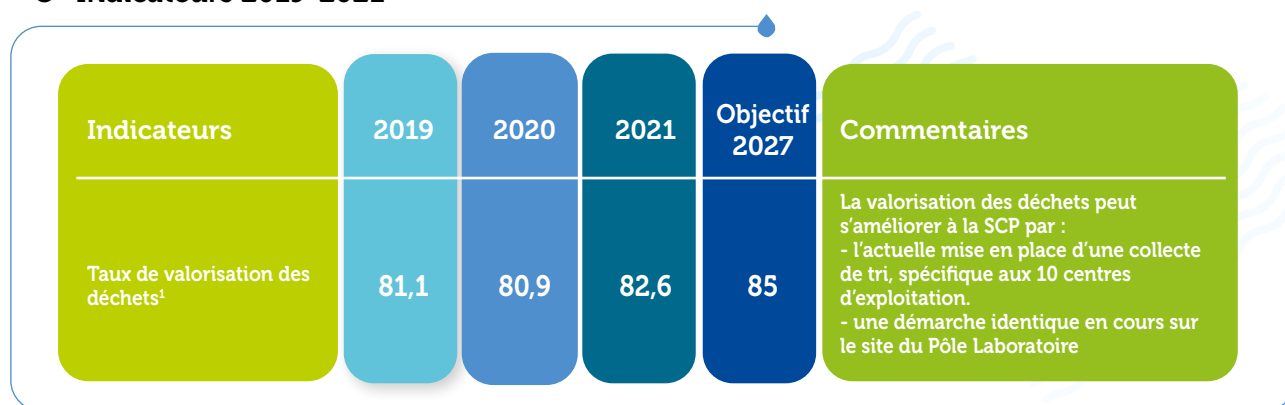
- mise en place de futs en plastique pour stocker les aérosols avant évacuation en déchèterie agréée,
- formation pour sensibilisation des sous-traitants SCP afin que les déchets soient déposés au bon endroit,
- ajout de grilles d'aération dans le container à DIS (Déchets Industriels Spéciaux).

o En ce qui concerne les 10 centres d'exploitation :

- une analyse des pratiques en matière de gestion des déchets a été conduite en 2019/2020. Les besoins des centres ont été recensés et différentes actions d'amélioration sont réalisées, concernant le stockage, le tri, la comptabilisation, l'expédition et le suivi des déchets,
- une nouvelle prestation externalisée a été mise en place en 2021 spécifiquement pour la collecte, le transport et le traitement des déchets dangereux produits par les 9 centres d'exploitation (hors Tholonet).

Les premiers enlèvements ont eu lieu fin 2021. La valorisation de ces déchets dangereux est gérée par l'entreprise spécialisée qui organise la filière de destination pour chaque déchet confié.

C · Indicateurs 2019-2021



¹ Cet indicateur concerne les déchets collectés sur la plateforme du Tholonet, à 95% non dangereux.

- Les déchets produits sur les 9 centres d'exploitation ne sont pas reportés, ces déchets sont estimés à environ 12% du tonnage total des déchets générés.

- Le reporting de ces déchets est en cours de fiabilisation à moyen terme, en particulier pour les déchets dangereux.

Analyse du cycle de vie

A · Politique

Depuis 2013, la SCP est membre fondateur de la Chaire industrielle sur l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) « ELSA PACT » en collaboration avec d'autres partenaires industriels et académiques.

L'analyse du cycle de vie est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser le bilan environnemental d'un projet et de choisir ainsi les options les moins pénalisantes. Il s'agit, en suivant la logique de « cycle de vie », de connaître et comparer les impacts environnementaux d'un système en détaillant les différentes phases du processus.

L'intégration de l'ACV dans nos processus constitue une démarche d'amélioration continue sur laquelle il a été décidé de renforcer nos ambitions : outre le développement d'un logiciel d'ACV (dans le cadre de la Chaire) pour estimer les impacts de scénarios d'aménagement du territoire, plusieurs projets internes ont vu le jour pour éclairer certains choix d'écoconception ou d'achats responsables (canalisations notamment).

B · Actions 2021

En 2021, de nombreuses actions ont marqué la progression de la SCP en matière d'intégration de l'approche du cycle de vie dans ses projets.

o **L'axe ingénierie**

L'ACV est désormais utilisée comme outil d'aide à la conception de certains projets d'aménagement afin d'avoir une idée objective des impacts de différents scénarios d'aménagement.

○ **L'axe « notation des offres commerciales »**

Les résultats des études, réalisées dans les années antérieures, sur les canalisations (comparaison par ACV de différents matériaux) ont été utilisés pour développer une méthodologie permettant d'introduire des critères environnementaux dans la notation des offres commerciales.

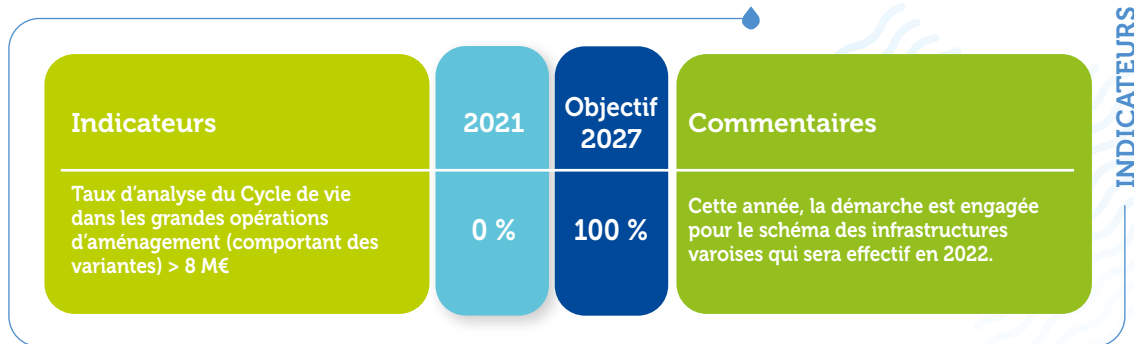
○ **L'axe « SCP »**

En lien avec la démarche RSE, en 2020-2021, l'approche ACV a été appliquée au fonctionnement de la Société elle-même, en utilisant plusieurs indicateurs tels que le CO2 émis, l'énergie consommée, les matières premières utilisées. Ce diagnostic a permis d'avoir une vision des impacts de la SCP plus exhaustive qu'un bilan carbone ou un diagnostic énergétique. Des points d'amélioration, en lien avec le développement durable de la Société, peuvent être ainsi priorisés avec plus d'objectivité. L'analyse ACV a en effet mis en évidence le fait que les impacts majeurs ont pour origine le pompage dans nos stations et les déplacements.

Plusieurs actions de communication sur l'ACV ont été conduites :

- une sensibilisation de l'ensemble des salarié(e)s en interne,
- une sensibilisation sur l'ACV des canalisations auprès de la commission eau potable de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE),
- une présentation au 100^{ème} colloque national de l'ASTEE en septembre 2021. Ce fut une occasion d'échanger avec d'autres aménageurs sur les enjeux environnementaux liés aux infrastructures hydrauliques.

C · Indicateurs 2019-2021



Réutilisation des eaux usées traitées

A · Politique

La SCP reste très impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et l'accompagnement technique de projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Cette solution s'adapte aux contextes hydriques de nombreux pays dont les pays méditerranéens et permet de progresser vers une meilleure gestion intégrée et coordonnée des ressources en eau.

Le changement climatique, marqué notamment par une forte variabilité interannuelle des cycles hydrologiques, vient appuyer l'intérêt de la pratique.

Une réglementation nationale REUT est en place depuis 2010 et devrait être remplacée à l'horizon 2023, par un texte européen publié en 2020.

Depuis près de quarante ans, la Société du Canal de Provence a développé une ingénierie complète autour de la réutilisation des eaux usées en Provence, dans le bassin méditerranéen et dans les départements et régions d'outre-mer. Elle est aujourd'hui un acteur national reconnu sur le sujet, et ses interventions s'organisent systématiquement dans une logique partenariale.

Les financements des différentes initiatives proviennent de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Sud PACA, de l'Agence française de développement (AFD), et des différents commanditaires.

B. Actions 2021

- Le projet de R&D collaborative READ'APT (Réutiliser l'eau en agriculture dans une approche de projet de territoire), focalisé sur deux bassins versants au cœur du Parc naturel régional du Luberon s'est achevé en 2021, avec notamment la soutenance d'une thèse CIFRE sur l'acceptabilité sociale de la REUT et la reproduction de la démarche dans d'autres bassins versants de la région, aux côtés des Chambres d'agriculture.

Partenaires : INRAE, Chambres d'agriculture des départements des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var, Aix-Marseille Université, ECOFILAE, Communauté de communes du pays d'Apt en Luberon.
- Une étude d'avant-projet a été lancée pour un périmètre viticole irrigué par les eaux usées traitées de la station d'épuration de Gonfaron dans le Var, qui pourrait à terme être intégré dans la concession régionale de la SCP.

Partenaires : Commune et cave coopérative de Gonfaron, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, Maison régionale de l'eau.
- Une étude commanditée par la Région Occitanie et démarrée en 2020 a pris fin en 2021. Elle porte sur un diagnostic à l'échelle régionale des opportunités de REUT et sur la rédaction d'un guide d'aide au porteur de projet. Cette étude a débouché sur un appel à projets lancé à l'été 2021. »

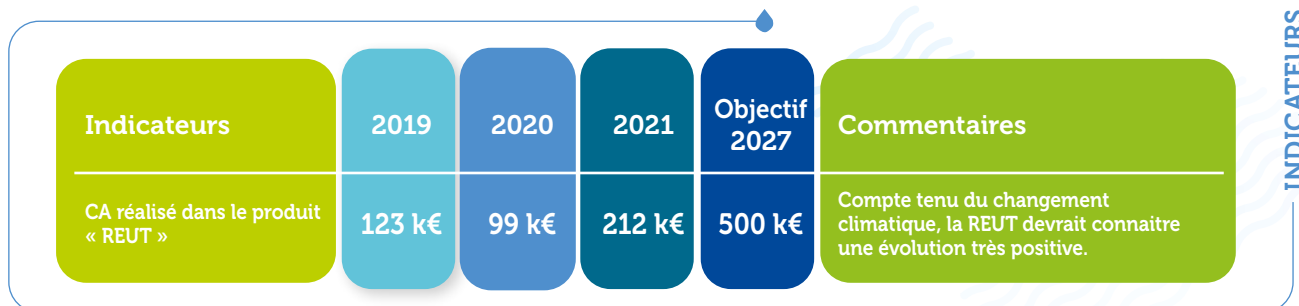
Partenaires : bureaux d'études Gaxieu et DV2E.
- Un projet participatif d'aide au développement des périmètres agricoles irrigués en REUT a été formalisé à partir d'une méthodologie innovante mise en œuvre en 2019 et 2020. Grâce à l'institut méditerranéen de l'eau, les équipes de la Société ont décliné et validé l'approche sur deux nouveaux périmètres irrigués.

Partenaires : Institut Méditerranéen de l'Eau et aux côtés de la Société des Eaux de Marseille.
- Dans le cadre du programme COSTEA, piloté par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID), une équipe internationale de consultants a été coordonnée afin de mener un retour d'expérience croisée sur la REUT agricole et d'établir des recommandations dans six pays cibles (Algérie, Bolivie, Maroc, Palestine, Sénégal et Tunisie).

Partenaire : CIRAD.
- Dans le cadre du Contrat de transition du pays d'Arles, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est accompagnée dans une démarche sur trois ans, visant à évaluer la faisabilité de la REUT sur son territoire, pour des usages d'irrigation agricole, de nettoyage urbain et de défense contre l'incendie » .

Partenaire : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

C · Indicateurs 2019-2021



V · VOLET SOCIAL

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19 AU SEIN DE LA SCP

La crise sanitaire Covid-19 en 2021 n'a pas eu de conséquences économiques sur l'activité de la Société.

En 2021 comme en 2020, la direction de la SCP s'est attachée à adapter son organisation en fonction des évolutions de la crise et des directives du gouvernement. Pour ce faire, elle s'est largement appuyée sur le travail et les préconisations des représentants du personnel.

La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) du Comité Social et Economique (CSE) ainsi que le médecin du travail ont contribué très activement aux points instaurés chaque semaine. Les sujets abordés ont été les suivants :

- l'analyse de la situation dans notre région ainsi que notre matrice SCP de suivi des « cas Covid-19 contacts » et « cas Covid-19 positifs », en lien avec l'Agence Régionale de Santé, lorsque la situation le nécessitait,
- la co-construction de protocoles sanitaires SCP, au fur et à mesure de l'évolution de la situation conformément aux protocoles nationaux émis par le gouvernement. Il s'agissait notamment d'adapter le télétravail, pour tous les postes éligibles, en minimisant la perte de lien social entre les collaborateurs,

- l'adaptation continue des prestations de services (prestations de ménage, hygiène et propreté et restauration d'entreprise...) et des différents espaces de travail, en particulier les jauges des salles de réunion ou du restaurant d'entreprise,
- la communication vers les salariés concernant l'existence d'un « réseau d'alerte SCP » dans le cadre de la gestion des risques psycho-sociaux liés à cette crise.

Le référent COVID 19 de la SCP a accompagné les managers et les collaborateurs dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires, avec l'appui des responsables RH. Il s'est également assuré de l'information des salariés au travers de la diffusion d'informations régulières au sein de la « newsletter ressources humaines hebdo », publiée dans l'intranet de la Société.

Cette gestion nourrie par le dialogue social et la communication a permis à la SCP de traverser cette année de crise supplémentaire dans les meilleures conditions, étant donné les circonstances.

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DANS SES DIFFÉRENTES COMPOSANTES

La politique des ressources humaines est au service de la stratégie de la SCP définie dans son projet d'entreprise CAP 2020. Cette politique est un moyen d'accompagner efficacement un modèle social ambitieux, celui d'une entreprise qui prépare l'avenir de chaque salarié, en fédérant ses collaborateurs autour de trois valeurs fortes : professionnalisme, proximité et développement responsable.

Dans la mise en œuvre de sa politique des ressources humaines, la Société s'est engagée dans trois domaines d'action en ayant pour finalité d'assurer la performance économique et sociale de la Société.

1. La Santé et la Sécurité des Salariés et des entreprises sous-traitantes
2. Le dialogue social
3. La valorisation du capital humain.

1 . PRÉSERVATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES SOUS TRAITANTES...

A . Politique

La SCP s'est fixé pour ambition de tendre vers l'excellence dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail (SST). La Société a ainsi adopté une approche globale consistant à conduire chacun à travailler et produire « en toute santé et sécurité ». Depuis mars 2019, la SCP est certifiée ISO 45001.

Ne pas produire d'un côté, gérer les risques d'un autre ...

Dans un système de production responsable, la SST, la qualité, l'environnement, ... ne sont plus traités « en silo » en tant que sujets déconnectés.

... mais produire en intégrant d'emblée nos politiques, principes et objectifs...

Les pratiques de travail intègrent totalement les objectifs poursuivis en matière de SST, de qualité, d'environnement ... tant sur le plan organisationnel, technique qu'humain.

Concrètement, il convient d'organiser le travail, grâce à une réflexion des collaborateurs, en amont sur les matériels, équipements, règles, procédures,... afin de produire tout en respectant l'environnement, les délais, les standards de qualité, les coûts, l'égalité hommes / femmes, l'accueil du handicap, etc.

... en s'appuyant sur notre professionnalisme au service de la performance de la SCP

Mettre en cohérence les actions de production et la maîtrise des risques, pour la globalité des opérations, confère une réelle performance dans l'entreprise.

Déclinaison des orientations de cette politique

La SCP entend prévenir les risques professionnels et développer sa culture en Santé et Sécurité au Travail à travers six engagements :

- o intégrer la politique de la santé et de la sécurité dans les autres politiques de l'entreprise (exploitation, politique clients, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, achats, ressources humaines, environnement, gestion financière...),
- o agir sur les facteurs organisationnels, techniques et humains, en particulier pour réduire nos risques prioritaires (routiers, chute de hauteur, travail isolé, chimiques et psychosociaux etc.) décrits dans le Document Unique,
- o utiliser le retour d'expérience, en particulier l'analyse des accidents et des audits sécurité, pour améliorer la prévention des risques en agissant sur les causes les plus en amont,
- o responsabiliser le management en matière de prévention des risques vis-à-vis de ses équipes. Associer dans la démarche de prévention tous les collaborateurs ainsi que les parties intéressées telles que le CSE, la médecine du travail, l'inspection du travail et la CARSAT,
- o intégrer la prévention dès la conception, la réalisation et la rénovation des ouvrages, bâtiments, équipements, postes. Et faire de même dans les méthodes de travail, notamment en matière d'ergonomie,
- o S'assurer que le même niveau d'exigence en Santé et Sécurité au Travail s'applique aux entreprises extérieures.

B - Actions 2021

Les actions se sont poursuivies dans la continuité de la démarche SST lancée en 2018.

- gestion de la crise sanitaire Covid-19 en lien avec le Comité Social et Economique, de façon à préserver l'activité de la Société et la santé, sécurité des salarié(e)s et des entreprises prestataires.
- mise en place d'un Comité de Pilotage de la politique Santé et Sécurité au Travail. Ce Comité est composé des directeurs du Service de l'eau, de l'Ingénierie et des Services (directions les plus exposées à ces risques), des référents SST et de la Direction des Ressources Humaines & de l'Environnement de Travail. Il définit des axes prioritaires de travail et évalue les progrès.
- déploiement d'un dispositif d'alarme du travailleur isolé, à l'aide d'une application smartphone et de boîtiers GPS embarqués dans les véhicules, afin de préserver la sécurité de nos agents dans ces situations de travail particulière.
- lancement d'une démarche en faveur de nos intervenants extérieurs (sous-traitants et fournisseurs) afin de prendre en compte et maîtriser les risques et les dangers, auxquels ils sont confrontés en matière de Santé et Sécurité au Travail.
- déploiement de visites sécurité chantier sur les ouvrages.
- organisation d'une tournée des centres d'exploitation sur le thème de la sécurité.
- développement d'outils de communication SST pour les managers et les collaborateur(trice)s (sensibilisation sur des thématiques telles que : les risques de piqûres d'insectes lors de la relève d'index, utilisation d'une meuleuse et d'un touret...).
- redimensionnement et formation de nos équipes de chargés d'évacuation sur nos sites du Tholonet et des Milles (Pôle Laboratoires).
- déploiement de nouveaux thèmes de formation SST :
 - inspection dans les drains (appréhender les risques pour intervenir dans ces espaces et prendre les mesures nécessaires pour les maîtriser),
 - intervention en présence de chiens (connaître les gestes et conduites à tenir face à un chien en liberté), refonte des contenus de la formation "gestes et postures".
- mise en place d'un processus d'« auto-pesée de véhicule » afin que les conducteur(trice)s disposant de véhicules de service puissent vérifier le poids total en charge.
- sensibilisation des collaborateur(trice)s de l'ingénierie aux règles de conception relatives à la SST (garde-corps et circulations au sein des ouvrages).
- révision de la procédure encadrant les missions à l'international et actions de sensibilisation sur ces évolutions.
- présentation d'un rapport annuel sur les conditions d'hygiène et de sécurité et sur les conditions de travail aux différents acteur(trice)s de la SST, en particulier aux représentants du personnel.

C - Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Nombre d'accident du travail avec arrêt	13	10	12	n/a	Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a augmenté par rapport à 2020. Cette hausse peut s'expliquer par l'importance du télétravail en 2020 lors de la première année de crise sanitaire et par une meilleure remontée d'informations.
Taux de fréquence	0,72	0,81	0,27	10	Le taux de fréquence est directement lié au nombre d'accidents de travail avec arrêt qui sont eux-mêmes à la hausse par rapport à 2020.
Taux de gravité	0,72	0,81	0,81	0,35	La valeur de l'indicateur pour 2021 est nettement inférieure aux valeurs de 2020 ou de 2019. Les accidents de 2021 ont généré moins de jours d'arrêt de travail, sous la cible qui est fixée à 0.35.

INDICATEURS

2 - ÉCOUTE DES SALARIÉS PAR UN DIALOGUE SOCIAL RICHE

A - Politique

Dans sa politique de ressources humaines, la SCP veille tout particulièrement au dialogue social. Aussi, s'est-elle fixé comme exigence d'en faire un élément majeur au service de la cohésion sociale, en favorisant des relations qui permettent l'expression, la concertation, la négociation et l'action.

Le dialogue social est essentiel et constitue une opportunité pour mener des réflexions communes sur la qualité de vie au travail, l'employabilité et la mobilité des collaborateurs(trice)s.

Cinq commissions ont été mises en place, par accord d'entreprise, le 3 octobre 2018. Il s'agit de cinq commissions « sociétales » :

- une commission « santé, sécurité et des conditions de travail »,
- une commission « emploi, formation, compétences et égalité professionnelle »,
- une commission « articulation vie professionnelle, vie personnelle »,
- une commission « environnement et travail »,
- une commission « économique ».

Ces commissions sont composées de représentants du personnel, de représentants du management et de représentants de la direction. Chaque commission a un programme de travail fixé par le CSE et rend compte au CSE. Elles établissent chacune un rapport annuel (sauf la commission économique).

B - Actions 2021

Plus que jamais, le dialogue social a été dynamique en 2021.

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 a amené les représentants du personnel et la direction, comme en 2020, à se rencontrer tout au long de l'année afin de faire le point régulièrement et d'adapter les protocoles sanitaires SCP.

Le 15 novembre 2021, ont eu lieu les élections professionnelles venant renouveler les membres du CSE. Leur organisation a été arrêtée avec les délégué(e)s et représentant(e)s syndicaux.

Durant 2021, en concertation avec la commission économique du CSE, une démarche de rénovation des dispositifs d'épargne salariale et retraite a été menée. Son objectif, moderniser les dispositifs qui dataient de 1990 et notamment saisir les opportunités créées par la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) du 11 avril 2019. Il s'agissait en particulier de simplifier les outils mis à la disposition des salarié(e)s et d'optimiser la performance des supports de placement.

Par ailleurs, le travail conduit depuis 2020 sur le projet d'évolution du système de rémunération de la SCP s'est poursuivi et a abouti en fin d'année 2021 à la signature d'un accord structurant, appelé « Rémunération et reconnaissance du travail ».

Enfin, comme traditionnellement, les organisations syndicales et la direction ont échangé sur les sujets de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) sur le dernier trimestre 2021.

Les accords d'entreprise signés :

- Le 30 avril 2021 : signature de l'accord « relatif à la prise en charge des frais de télétravail en période de crise sanitaire Covid-19 ».
- Le 30 septembre 2021 : signature d'un « protocole d'accord pré-électoral pour les élections professionnelles du 15 novembre 2021 ».
- Le 7 décembre 2021, signature de :
 - l'avenant de refonte du « règlement de plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (PERCOL) « compte-titres » de la SCP.
 - l'accord collectif instituant un plan d'épargne obligatoire (PERO) pour la SCP.
 - l'avenant de refonte du règlement de plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la SCP.

- Le 15 décembre 2021, signature de :
 - l'avenant n°1 à l'accord d'Intéressement 2021-2023.
 - l'accord d'entreprise 2021 relatif aux mesures salariales applicables à la SCP.
 - l'accord « Rémunération et reconnaissance du travail ».

3 - VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

Pour pérenniser son développement dans les meilleures conditions, la Société privilégie les politiques suivantes dont l'objectif est d'assurer la valorisation de ses collaborateur(trice)s.

- 1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** : offrir un parcours professionnel en adéquation avec leurs attentes et les futurs besoins de la Société.
- 2. Qualité de vie et bien-être au travail** : adapter et faire évoluer nos pratiques de qualité de vie au travail.
- 3. Diversité et égalité de traitement** : faire bénéficier l'entreprise de talents et de compétences où la diversité et l'égalité de traitement sont prises en compte.
- 4. Système de rémunération cohérent** : veiller à garantir une juste et motivante rémunération.

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

A - Politique

La SCP poursuit une politique de « formation tout au long de la vie professionnelle » qui vise à anticiper les besoins en emplois et compétences de demain, à maintenir l'employabilité des collaborateurs. Le plan de formation est un véritable outil de gestion des carrières et des compétences de ses salariés.

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) s'organise autour d'un :

- plan annuel de recrutement pour enrichir les équipes de nouvelles compétences,
- plan pluri-annuel de développement des compétences pour offrir de nouvelles compétences aux salarié(e)s de la SCP.

En outre, la GPEC s'appuie sur un certain nombre d'outils de management des compétences tels que :

- des fiches emploi propres aux activités de la SCP,
- un dispositif d'entretiens de développement (entretien annuel d'appréciation et entretien professionnel),
- le soutien de la mobilité interne,
- un système de reconnaissance individuelle de l'expérience, d'une montée en compétences et de responsabilités induites.

B - Actions 2021

- La poursuite du travail de rédaction de fiches emplois dans le cadre du socle « classification » du dispositif de rémunération et reconnaissance du travail.
- La refonte du dispositif d'entretien de développement pour répondre aux enjeux du dispositif de rémunération et reconnaissance du travail.
- La mise en œuvre de parcours de formation des managers issus de la démarche managériale SCP de 2020.
- La poursuite de l'adaptation du Plan de Développement des Compétences (PDC) avec la mise en œuvre de formations de type e-learning.

C · Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
% de la Masse salariale consacrée à la Formation Professionnelle Continue (1% imposé par la législation)	3,84	3,52	4,13	n/a	Après une année 2020 enregistrant une baisse du pourcentage de la MS consacrée à la formation en raison de la crise sanitaire, l'année 2021 renoue avec les niveaux constatés antérieurement.
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié CDI	24,8	13,4	19,9	20,5	Après une année 2020 impactée par la crise sanitaire, le temps passé en formation par salarié en CDI remonte en 2021. Ce temps est aujourd'hui optimisé grâce à des groupes réduits en présentiel, un développement du distanciel et des formats plus courts.
Taux de rétention	94,9	96,35	95,57	n/a	En 2021, la SCP compte 31 entrées et 26 départs dont 7 départs à la retraite. Le taux de rétention de la SCP illustre une forte fidélité de ses salariés.

L'effectif CDI considéré est l'effectif CDI présent en fin de période.

Taux de rétention = $\frac{\text{Effectif CDI au 31/12/N-1} - \text{Nombre d'embauche CDI} - \text{Nombre de départ CDI}}{\text{Effectif CDI au 31/12/N-1} + \text{Nombre d'embauche CDI}}$

INDICATEURS

Diversité et égalité de traitement

A · Politique

Accueillir au sein de l'entreprise des collaborateurs de toutes origines pour leur offrir des chances d'intégration. Permettre ainsi à la SCP de faire valoir son statut d'entreprise socialement responsable et de s'enrichir de toutes sortes de différences.

La Société s'engage à créer un environnement de travail inclusif où les spécificités de chacun sont acceptées et valorisées permettant ainsi à tous les salariés d'exprimer leur potentiel.

La SCP est convaincue que la diversité de ses équipes est un atout pour :

- s'intégrer à son environnement,
- se démarquer et être attractive en tant qu'employeur,
- multiplier les talents et gagner en performance,
- être innovante et créative,
- faciliter son développement à l'international.

La SCP est également proactive en matière d'actions favorisant le rapprochement de l'entreprise et des jeunes. En tant qu'entreprise responsable, la Société accueille à la fois des alternants (apprentissage professionnalisation) pour lesquels elle va au-delà de son obligation réglementaire, de jeunes stagiaires (stages en convention), mais aussi des doctorants par le biais de Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE). Il s'agit d'un véritable apport mutuel pour la SCP ainsi que pour les étudiants et les scolaires.

B - Actions 2021

- Conformément à nos obligations, la SCP s'est dotée en 2021 d'un plan égalité femmes-hommes. Ce plan regroupe onze actions qui seront suivies par les différentes commissions du CSE en fonction de la thématique concernée.
- Engagement important de la SCP envers les jeunes pour lesquels la crise sanitaire a généré des difficultés dans le cadre des parcours scolaires et de l'intégration professionnelle : 7% de contrat en alternance au regard des 5% réglementaires.
- Déploiement de l'opération « Un mois/Un handicap » visant à lutter contre les stéréotypes liés aux salarié(e)s en situation de handicap et mobilisation des financements visant à favoriser l'aménagement des postes et le maintien dans l'emploi.

C - Indicateurs 2019-2021

Stagiaires, alternants et doctorants

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Nombre d'alternants	31	32	34	Supérieur à l'obligation légale de 5% des effectifs	La SCP poursuit sa politique dynamique d'accueil de jeunes en alternance.
Nombre de stagiaires	53	41	70	n/a	En 2021, la SCP a accueilli un grand nombre de jeunes en stage afin de les soutenir en période de crise sanitaire.

INDICATEURS

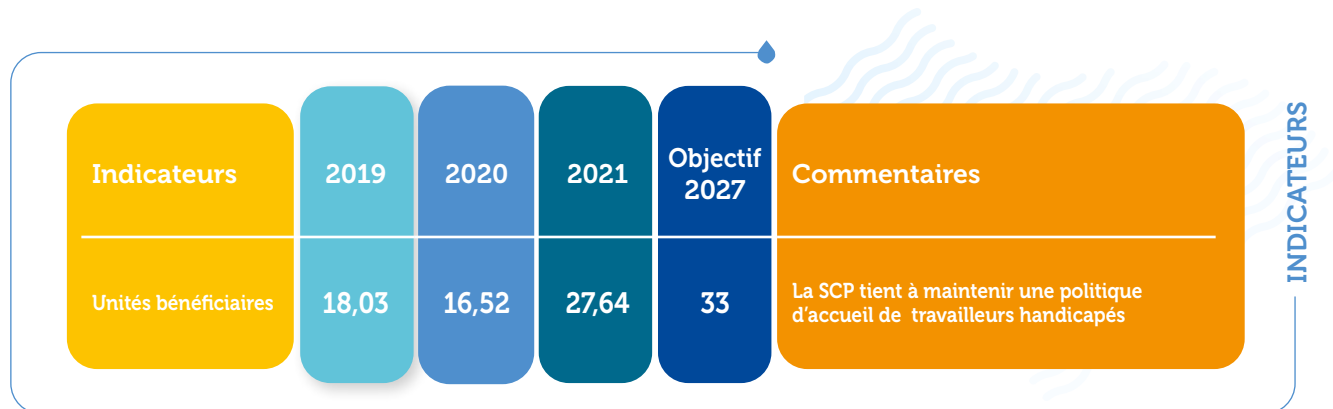
Au travers des cinq thématiques en matière d'égalité professionnelle, et conformément à la réglementation, l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été mis en place au 1^{er} mars 2019.

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Nombre de points maximum
1- écart de rémunération (en %)	37/40	36/40	38		40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20/20	20/20	5		20
3- écarts de promotions (en points de %)	15/15	15/15	15		15
4- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15/15	15/15	15		15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10	5/10	5		10
INDEX SCP (sur 100 points)	92/100	91/100	78/100 ¹	100/100 ¹	100

Commentaires ¹ : En 2021, les augmentations individuelles de femmes ont été plus rares que celles des hommes, en raison de l'embauche d'un nombre relativement élevé de femmes sur les années 2020 et 2021.

INDICATEURS

Enfin, ci-dessous, le nombre de salarié(e)s recruté(e)s au cours de l'exercice, et connu(e)s par la SCP comme ayant le statut de travailleurs handicapés.



Qualité de vie et bien-être des salariés

A - Politique

Instaurer un climat de bien-être et de qualité de vie au travail consiste notamment pour la SCP à créer pour ses salarié(e)s, un environnement de travail propice aux conditions d'épanouissement dans le travail en :

- favorisant leurs expressions et dans leur information,
- assurant un environnement stimulant et propice à leur développement professionnel (communication, responsabilité, autonomie, coopération transversale ...),
- inscrivant leur activité dans une organisation du travail respectueuse de leur santé, de leur sécurité et de l'équilibre des temps de vie en mettant notamment en place, la prévention des risques psychosociaux et le droit à la déconnexion.

Cette politique est déployée au travers des trois axes développés ci-après.

○ Le projet campus, vers un nouveau collectif de travail

Le projet Campus est un projet d'aménagement à long terme des espaces de travail dans la Société. Ce projet vise à permettre un aménagement des lieux et la mise à disposition d'espaces de travail venant répondre à différents objectifs :

- le **développement de la SCP** lié à la croissance de ses effectifs,
- l'essor d'une « **économie de la connaissance** » qui ne se résume pas au déploiement de nouveaux outils informatiques mais repose également sur un travail collaboratif dans des lieux favorisant les rencontres et les échanges,
- les **évolutions d'organisation**, pour favoriser le déploiement du management par projet et plus généralement l'émergence d'un travail plus transversal. Ces évolutions améliorent la mise en cohérence des lieux avec les activités.

○ Le télétravail, pour la conciliation des temps de vie

Les technologies de l'information et de la communication offrent désormais des possibilités d'organisation du travail avec une fréquentation de lieux de travail variée. L'accord « Télétravail, droit à la déconnexion et temps de travail » signé en avril 2018, permet de mettre en place le télétravail régulier et occasionnel.

Plus que jamais, les partenaires sociaux considèrent que le télétravail peut constituer un facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail et contribuer à la fois au soutien de la motivation des salariés, à leur efficacité, à leur productivité, et participer à la réduction des gaz à effet de serre.

○ **Le déploiement d'une culture de la confiance et du droit à l'erreur**

Le bilan à mi-parcours de CAP 2020 met en exergue la promotion d'une « culture managériale renouvelée pour porter la dynamique de l'entreprise ». Il est souligné que la culture d'entreprise doit favoriser la proactivité en développant la culture de la confiance et du « droit à l'erreur ».

La SCP reconnaît en effet qu'une erreur est aussi une source d'amélioration. C'est pourquoi la Société a décidé de promouvoir le droit à l'erreur, facteur-clé d'une culture de confiance, d'une liberté de parole et de pensée, elles-mêmes génératrices d'initiatives et d'innovation permettant de favoriser le bien-être et la performance.

B · Actions 2021

- En 2021 comme en 2020, les actions menées ont consisté prioritairement à examiner les conditions de travail en période de pandémie, aussi bien en télétravail que sur le travail sur site avec l'application des protocoles sanitaires successifs.
- Réalisation de l'enquête menée auprès du personnel dans le cadre du baromètre Qualité de vie au travail visant, tous les deux ans, à évaluer le ressenti collectif en matière de qualité de vie au travail.
- Intégration d'une rubrique « Mon manager et moi » dans l'entretien annuel dédiée au feedback du salarié en direction de son manager.
- Mise en œuvre du schéma directeur Campus : réception du bâtiment Luberon, finalisation du programme d'aménagement « Sainte-Victoire et Comptoir du matériel ».

C · Indicateurs 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021	Objectif 2027	Commentaires
Taux de satisfaction au poste de travail d'après l'Entretien de développement	96,7	95,6	93,6	96	En 2021 : 2 salariés sur 498 se sont déclarés « très insatisfaits » et 30 « insatisfaits »
Taux d'absentéisme (Ratio journées d'absence hors maternité)	3,92	3,34	2,74	n/a	La diminution du taux d'absentéisme constaté en 2020 puis en 2021 est à relativiser étant donné les autres absences liées à la crise sanitaire (chômage partiel et garde enfant au domicile).

Système de rémunération cohérent

A · Politique

La SCP affirme sa volonté d'associer l'ensemble de ses collaborateur(trice)s à la réussite et aux performances de la Société, en menant une politique de rémunération dynamique, juste, en accord avec ses valeurs et ses engagements sociétaux.

La politique de rémunération de la SCP doit pouvoir mettre en avant les principes :

- de reconnaissance et de compétitivité,
- d'équité et de transparence.

B · Actions 2021

Engagé en décembre 2019 avec la signature d'accords de principe, les partenaires sociaux ont fait aboutir en 2021 leur travail commun en vue de faire évoluer le système de rémunération de la SCP. Le développement de la Société nécessitait le renouvellement de sa culture managériale et la mise en place d'une politique de rémunération plus juste et motivante.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le système de rémunération en vigueur à la SCP s'appuyait sur une grille de rémunération et un système de reconnaissance associé mis en place par un accord d'entreprise dit « Accord salarial 2007 » signé le 20 décembre 2007.

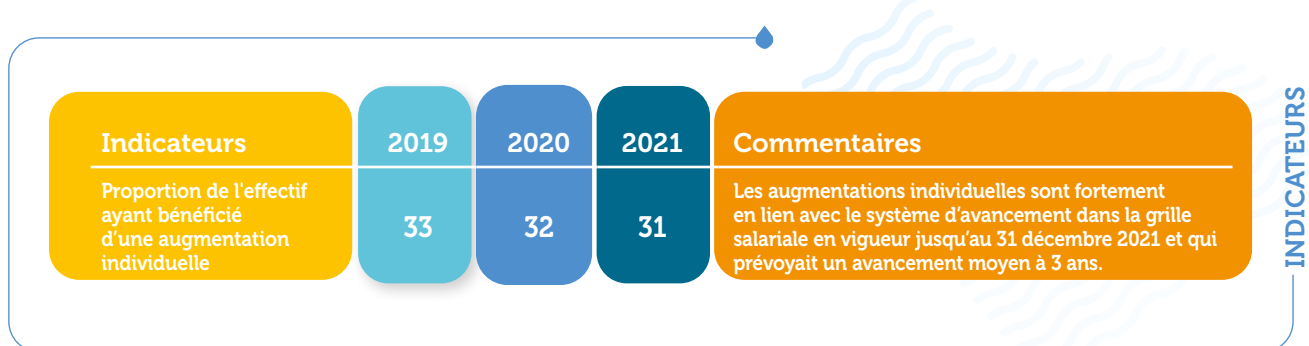
Or depuis cette date, la SCP s'est beaucoup transformée, tant dans ses activités, son organisation, ses emplois et ses compétences. Le système de grille salariale de type « fonction publique » en place depuis 2007 ne paraissait plus adaptée.

Le système de rémunération et de reconnaissance au travail de la SCP qui a été mis en place, par accord d'entreprise signé le 15 décembre 2021, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il repose sur les trois éléments fondamentaux définis dans le cadre du dialogue social :

- en premier lieu, socle de la politique de rémunération, la classification reconnaît le contenu du travail et le niveau de qualification associé et fixe un salaire minimal,
- ensuite, l'expérience née des années de travail justifie une augmentation de points au fur et à mesure de l'avancement dans le temps,
- enfin, l'appréciation individuelle annuelle par le manager reconnaît la qualité du travail, au travers de plusieurs indicateurs communs. Cette appréciation peut générer des points et par conséquent une rémunération salariale complémentaire. Ce système offre à l'encadrement une marge de manœuvre supplémentaire dans le processus de rémunération et répond également aux besoins des salarié(e)s d'individualiser les situations professionnelles.

Toujours sur le plan collectif, les partenaires sociaux ont négocié comme chaque année un accord salarial. Sur le plan individuel, le processus annuel appelé « revue annuelle des carrières et des rémunérations » a abouti à la détermination de mesures individuelles : promotions, augmentations ou primes individuelles. En 2021, ces deux processus ont été menés à terme dans les délais impartis.

C · Indicateurs 2019-2021





SOCIÉTAL

Michel ARCHAUD
Myriam BOINARD
Céline BRIGNOLLES
Jean-François BRUN
Guillaume DALLARD
Pascal DOLLET
Fabienne ESMIEU
Vincent KULESZA
Cécile LAGRECA
Michel LOPEZ
Véronique OPPENHEIM
Emmeline PARET
Julien RUBIO

REMERCIEMENTS

**Collaborateur(trice)s
ayant contribué
à la rédaction
de la DPEF 2021**

ENVIRONNEMENTAL

Jacques BERAUD
Patrick CALLERI
Jean-François CLOAREC
Jean-Luc DELTOUR
Olivier DUPE
Laura GUERIN
Christophe LAFON
Laure NEBEL
Pauline PHAN DONG
Odile RIGAUD
Agata SFERRATORE

SOCIAL

Isabelle CHANFRAULT
Robin de LARD de REGOULLIERE
Marie LIGNON
Jérémy MOLLE
Maïk SAUVAL



Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5

04 42 66 70 00

canaldeprouvence.com



Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 3 762 800 € / 057 813 131 RCS Aix-en-Provence / FR10 057 813 131